

POLICE MAGAZINE



HAUT LES MAINS !

Des troubles révolutionnaires très graves ayant éclaté en Espagne, le gouvernement républicain a pris des mesures énergiques pour enrayer le mouvement. Notre photo montre la police fouillant les passants dans la rue à Séville.

tribunaux comiques

Le serin muet.

Peut-on se battre à propos d'oiseaux ? Ce fut pourtant ce qui arriva dans cette rue fort mouvementée du quartier de Belleville où habitaient côte à côte deux marchandes de quatre-saisons.

Mais laissons le président, que cela amuse beaucoup, nous conter l'aventure :

Le 17 février, les dames Boitiron et Leducq prenaient ce que cette dernière appelait : « l'apéro de l'amitié » à la terrasse d'un bar du quartier. La conversation roula soudain sur les oiseaux, et la dame Boitiron déclara qu'elle les aimait beaucoup et que ce fut toujours son rêve que d'avoir un serin chanteur. Certes elle n'ignorait pas la supériorité, du point de vue vocal, du rossignol sur le serin, mais la couleur du serin lui plaisait entre toutes et enfin comme on dit vulgairement : « C'était son idée à cette femme ».

M^{me} Leducq proposa alors à sa voisine d'aller lui acheter un serin-chanteur sur les quais, dont plusieurs oiseleurs étaient ses clients.

La proposition fut acceptée, le serin acheté et remboursé et enfin baptisé Jules, du prénom du défunt premier mari de la dame Boitiron, lequel avait aimé beaucoup aussi les oiseaux.

Hélas ! le serin se refusa toujours à chanter et il n'en fallut pas plus pour faire des deux dames deux mortelles ennemies.

M^{me} Boitiron demanda le remboursement du serin que lui refusa M^{me} Leducq, ce que voyant M^{me} Boitiron administra, une royale tournée à M^{me} Leducq, laquelle, pour ne pas être en reste avec M^{me} Boitiron, riposta par un crépage de chignon dans les règles.

Le président tenta tout d'abord de la conciliation, mais aucune des deux dames n'est pour la paix.

— Elle m'a agonié devant plus de cinquante personnes, déclare M^{me} Leducq.
— Je ne les ai pas comptées, riposte M^{me} Boitiron. Mais quand qu'on cause un dommage on le répare.

— J'ai demandé un serin chanteur au marchand, reprend M^{me} Leducq. Il m'a vendu Jules comme tel. C'est pas ma faute si Jules ne chantait pas. J'étais pas dans son ventre pour y chatouiller le gosier afin de faire plaisir à Madame... Et puis, j'y ai demandé le remboursement au marchand, il m'a répondu que ça ne se faisait jamais sur les oiseaux.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas revendu ? demande le magistrat à M^{me} Boitiron.

— Je ne pouvais plus m'en débarrasser. J'y étais attachée à c'te bête. Elle me roulait sa petite tête dans la main par amitié, fallait voir. Ça tirait les larmes.

— Dans ce cas, croit avoir trouvé le président, si M^{me} Leducq eût accepté de vous le rembourser, vous ne l'eûtes pas rendu.

— Évidemment bien sûr, reconnaît M^{me} Boitiron. J'y demandais seulement de faire le geste, par pure honnêteté. C'est ça qui m'a révoltée et que j'y ai tapé sur la g... Excusez du respect, mon président !

Mais ce ne sont pas tous les griefs de M^{me} Boitiron. Elle prétend que son ennemie aurait dit dans tout le quartier : « Le serin y chantait très bien chez le marchand, mais quand il a vu la « margoulette » de la mère « Petits pois » (surnom de M^{me} Boitiron) ça l'a dégoûtée et il l'a « bouclée ».

— C'est une honte que j'aurais dit des indignités pareilles ! s'écrie M^{me} Leducq à la grande joie de l'assistance.

Finalement, M^{me} Boitiron perd son procès et se retire dédaigneuse, ayant perdu également toutes ses illusions sur la justice de son pays.

Le vol à Pesbrouffe.

Ce sont trois malandrins qui ont collectionné les victimes dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare.

Leur truc ? Le vol à l'esprouffe. Le premier prenait le pas de course, heurtait le bourgeois repéré par le trio et faisait chanceler ledit bourgeois.

Le deuxième, qui arrivait de l'autre côté, glissait entre les jambes qui venaient de

perdre l'équilibre et provoquait la chute de la victime.

Le troisième, bonne âme, se précipitait et aidait le client à se relever, tout en disant vertement sa façon de penser aux deux imbéciles auteurs de la chute.

Dix minutes après, loin du trio, le bourgeois accidenté constatait qu'il n'avait plus ni sa montre, ni son portefeuille.

Malheureusement pour nos trois filous, un inspecteur avait repéré le trio et interrompu un trafic trop malhonnêtement rémunérateur.

Mais le cas de chacun des accusés se compliqua de ce fait qu'il s'agit de trois interdits de séjour.

— Vos exploits à Paris ne datent que de cette année, constate le président. Où étiez-vous l'an dernier ?

— A Bruxelles, répond un des trois hommes.

— Pourquoi n'y êtes-vous pas restés ?

— On avait le mal du pays.

— Chose curieuse, en Belgique vous vous êtes tenus tranquilles. Il suffit que vous reveniez en France pour recommencer à détrousser les passants.

— Il y a un tel chômage dans tout à Paris !

Le président, qui ne s'attendait pas à cette réflexion, avoue d'un geste des deux bras que l'accusé vient de lui river son clou.

Il interroge encore :

— De quoi viviez-vous à Bruxelles ?

— Oh ! on se tenait bien... On vivait de nos poules.

— Si c'est ce que vous appelez vous bien tenir !

Quelques mois de prison à chacun et ce conseil paternel du magistrat :

— Faites attention, vous frisez la relégation. La prochaine fois, ce sera la Guyane.

— On se méfiera ! lance, goguenard, le seul accusé qui semble avoir le don de la parole.

On se méfiera?... De la police évidemment.

Entêtement.

Petit procès, mais qui ne manque pas d'humour.

Un représentant de commerce s'était copieusement payé la tête d'un sergent de ville, sa bête noire.

Circulant toujours dans le même quartier, il ne pouvait se plier au règlement l'obligeant à ranger, suivant le quantième, sa voiture devant le trottoir des numéros pairs ou celui des numéros impairs.

Il stoppait régulièrement à l'envers du règlement en question.

L'agent lui dressa une première contravention, une deuxième, une troisième...

Mais le représentant de commerce s'obstinait en le narguant :

— Oh ! vous pouvez y aller, j'ai des relations à la Préfecture et vos contraventions on me les enlève.

Hors de lui, l'agent menaça d'arrêter son plus mortel ennemi et même l'empoigna bel et bien un matin par le bras pour le conduire au poste.

Le représentant de commerce voulut se dégager et dans le mouvement qu'il fit le képi du sergent de ville alla rouler dans le ruisseau.

L'agent appela aussitôt du renfort, et, pour justifier l'arrestation, assura qu'il venait d'être souffleté.

Le représentant naturellement nie le soufflet, déclarant que ce mensonge était le seul moyen de l'amener devant les tribunaux.

Malheureusement, il y a des témoins, lesquels reconnaissent que la voiture du représentant n'était jamais du bon côté.

Le jour de l'arrestation, elle était du côté impair, alors qu'on était le 22 du mois.

— Vous voyez bien que vous étiez en faute, montre le président.

— C'est ce que je lui ai dit bien doucement, intervient l'agent, mais il a levé les épaules et m'a répondu : « Erreur, je suis du bon côté. Je n'ai pas arrêté ma voiture devant un numéro impair, mais devant un numéro impair bis (sic). »

Et l'agent, quelque peu naïf, d'ajouter : — J'ai même failli hésiter à verbaliser quand il m'a eu dit ça.

Le représentant rit à s'en rendre malade, le président est gagné par cette hilarité et finalement toute l'assistance jusqu'à l'agent lui-même se met en gaieté.

Et cela vaut au représentant qui n'aime pas les sergents de ville le minimum de la peine : amende anodine et quelques jours de prison avec sursis, le plaignant ne se rappelant plus très bien s'il a été réellement giflé.

LE TYPE DU FOND DE LA SALLE.

POLICE D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI



La ville de Dresde, une des plus importantes cités de l'Allemagne industrielle, vient de fêter, au cours de manifestations sportives, de défilés et de parades, le centenaire de la création de sa police.

Dresde a une importante police, en raison des grèves fréquentes et souvent violentes du textile ; c'est l'une des mieux organisées du Reich ; et les citoyens en sont justement fiers.

Nos photos montrent, à droite et à gauche, l'uniforme actuel des « schupos » de Dresde. Il est classique pour quiconque a voyagé en Allemagne : casquette à visière plate, tunique stricte à pattes d'épaules et boutons de cuivre, épée au côté (avec la dragonne chère aux ulhans) et, bien entendu, l'allure raide, militaire, et somme toute pas commode, des fonctionnaires prussiens, crâne tondue à l'ordonnance.

Regardez, à présent, la gravure d'en haut : il y a cent ans, la police de l'Empire affaichait, en même temps qu'une diversité de costumes assez réjouissante, quelque fantaisie dans la coiffure et l'armement. Baudriers, bicornes, galons, sakos, casques de pompiers, chamarrures... les Vidocq d'alors étaient peut-être assez gênés pour faire la chasse aux malfaiteurs, mais quelle allure ne devaient-ils point avoir, lorsque, *unter den Linden*, ils défilaient au pas de l'oie !

Foin, au surplus, des moustaches rasées à l'américaine, ou des « brosses » à la Charlie Chaplin ! Tous les ar-

gousins de 1830 arboraient des favoris, des côtelettes ou des pattes... A l'instar de ces figurants qu'on voit dans les films américains de la guerre de Sécession ou de la lutte contre les Indiens ! Tous diplomates, tous ambassadeurs ! Et, comme tels, graves, pondérés, soupçonneux.

Le progrès livre une guerre acharnée à tout ce qui est floriture et décor. Les schupos de Dresde, en grande tenue, ne manquent point d'allure ; mais gageons, que, plus souvent, en culotte de sport, on les mène sur les stades pour un entraînement physique, qui figure, à juste titre, au premier plan des préoccupations de leurs chefs : Ainsi la police se dépouille-t-elle de son prestige ; mais ce qu'elle perd au point de vue uniforme, elle le retrouve en adresse, perspicacité et force ! Les honnêtes gens auraient mauvaise grâce de le regretter... (S. G. P.)

UNE PEU COMMUNE DULCINÉE

Mrs. Grace Churchyard, une jolie femme de Youngstown, dans l'Etat d'Ohio, était courtisée depuis fort longtemps par deux jeunes gens aux traits égaux. Ils sortaient avec elle chacun à son tour et la pressaient de prendre une décision.

Mais elle ne se décidait pas. C'était autant de promenades supplémentaires de gagnées.

Un beau jour, ils la mirent en demeure, d'une façon douce, mais ferme. Alors, elle se fâcha. Elle leur intima l'ordre de ne plus reparaitre devant elle ! C'était sa façon à elle de mettre tout au point.

Et comme ils insistaient les jours suivants, elle leur dit sèchement :

— Si je vous revois encore une fois, une seule fois, vous aurez à le regretter !

Elle les revit. Que fit-elle ? Elle mit le feu à leurs maisons respectives ! Rien que cela !

Les deux jeunes gens échappèrent à la mort par miracle.

La dulcinée irascible, Mrs. Grace Churchyard, est en prison.

Les deux maisons ne sont plus que deux tas de cendres.

UNE AMENDE... AMÈRE

Les Japonais n'y vont pas de main morte quand il s'agit de punir judiciairement un de leurs concitoyens convaincu d'avoir contrevenu à la loi. Voyez plutôt :

Le dénommé Matsu Saburo Yanamaka, un très important exportateur d'objets d'art, avait à faire un envoi de potiches, etc., aux États-Unis et en Europe. Il y en avait pour trente-sept millions de francs. Il ne s'agissait même pas de vente. Simplement d'approvisionnement des comptoirs américains et européens de Yanamaka.

Seulement, il essaya de sortir les objets précieux sans les déclarer à l'Etat. Or, au Japon, il faut payer pour toute exportation d'articles de ce genre.

Le tribunal a condamné le commerçant à la confiscation pure et simple de ses trente-sept millions de francs de marchandises, et, en sus, à trois fois ce montant à payer en guise d'amende, soit cent onze millions !...

Total, une perte de 148 millions de francs... S'il s'en remet, après cela, c'est qu'il a les reins fameusement solides...



Il faisait un temps idéal sur la plage de Biarritz. (W. W.).

UN MATIN D'ÉTÉ, SUR LA PLAGE.

— Tout dégénère ! s'écria ce vieil inspecteur.

Nous étions assis face à face dans un de ces sordides bureaux de la Sûreté générale où l'on s'étonne, même prévenu, de trouver des hommes d'action et non des ronds de cuir momifiés dans des traditions séculaires. Le jour filtrant à travers les vitres sales, se heurtant à la lumière d'une ampoule sans abat-jour éclairait d'une lueur louche un décor misérable : des murs sales, une glace écaillée, une cheminée de marbre où traînaient quelques bouquins et deux tables maculées d'encre où des dossiers verts s'empilaient. On ne peut se défendre d'un peu d'ironie en regardant cette chrysalide d'où, clubmen bien éphémères, nos policiers s'échappent pour courir les palaces.

— Oui, reprit l'inspecteur, tout dégénère ; on confond aujourd'hui les noms et les choses. Il suffit maintenant d'être étranger et d'avoir volé une bague de trois mille francs pour se voir honoré du titre d'International. N'a-t-on même pas raconté, un jour, que des internationaux avaient tenu un congrès dans une ville d'Espagne et que, ayant fondé une association, ils avaient rédigé le code d'une langue secrète... Un congrès ! Je vous demande un peu... Mais non, monsieur, mais non, l'international, le beau gars comme on dit ici, est un solitaire. C'est pourquoi sa chasse n'est pas moins difficile que celle d'un vieux sanglier.

« Dangereux ? »

« Nullement. L'international n'en veut qu'aux bijoux, il travaille toujours sans arme. D'ailleurs, c'est l'animal le plus prudent, le plus prompt à la fuite : un enfant qui tousse, une vieille dame qui grogne en dormant le font battre en retraite, et j'en ai vu un qui, sur le point d'être cerné, n'hésita pas à sauter du deuxième étage ; il tomba sur une verrière, la défonça... et décala, le bougre, sans une égratignure.

« Au demeurant, les meilleurs fils du monde.

L'inspecteur sourit, tira quelques bouffées de sa pipe, dérangea des dossiers. Puis :

— Vous en voulez connaître quelques-uns ? Urbain Thaïst ? Ochoa ? Achour ? Fernandez ?... Tenez, Fernandez ; je me souviens bien de lui. Il n'y a pas très longtemps que je l'ai « fait », un matin de septembre, à Biarritz.

« Un passe-partout d'un grand hôtel avait été volé. Lorsqu'un passe disparaît, c'est qu'un rat est là ; s'il est déjà parti quand on s'aperçoit du vol, il ne tardera pas à revenir. Bref, je pars pour Biarritz et, dès le premier soir, je m'installe dans le hall, aux aguets.

« La soirée se passe, rien. Le lendemain, rien. Je désespérais.

« Le troisième soir, j'entrais par la porte du jardin, en smoking ; un

monsieur vêtu de flanelle blanche me heurte. Fernandez !... Je dîne tranquillement ; après le dîner, mon bonhomme réparait et, paisible, s'installe dans un fauteuil. Je fais de même en lui tournant le dos, mais le surveillant dans une glace. Lui aussi me surveillait ; ces gens-là ont un flair étrange, j'ai su plus tard qu'il m'avait pris pour un concurrent. Cependant que nous nous regardions ainsi du coin de l'œil, le directeur, averti, perquisitionnait dans sa chambre ; mais de passe-partout, pas l'ombre !

« Cependant, j'étais sûr de moi et comme, vers onze heures, Fernandez s'en fut coucher, je me décidai à l'arrêter le lendemain. A cinq heures, j'étais donc sur pied. A six heures, Fernandez paraît, très élégant, en gris clair, toilette de footing. Il sort, je le suis. Nous marchons, l'air de deux flâneurs. Il fait un temps idéal : hume, mon ami, tout le sel de la mer !



José Ochoa, rat d'hôtel notoire.

je te donne encore cinq minutes... Les voici passées comme nous arrivons à la plage. Je m'approche :

« — Alors, comment va, Fernandez ? »

« Il se retourne, feignant l'étonnement :

« — Mais, monsieur... »

« — Allons, ne fais pas l'idiot. Pour cette fois tu as perdu. Sois bon joueur.

« Et je sors des menottes. Ah monsieur, quel effondrement ! Voilà mon Fernandez tout pâle, balbutiant : « Je vous en prie, pas ça... Pas de scandale à l'hôtel... »

Vous comprenez, que penserait-on de moi ? »

« — C'est bon, mais tu vas te sauver ? »

« — Non.

« — Donne-moi ta parole d'homme.

« — Je vous la donne (ces chenapans tiennent à leur honneur).

« Et nous sommes rentrés côte à côte, en bavardant comme des amis. Je lui ai fait faire ses malles et rien n'a paru suspect dans notre double départ.

« Fernandez est maintenant à l'ombre pour quelques années encore. Mon interlocuteur marque un temps, rejette un peu de fumée. Puis :

« — Je le regrette, conclut-il. Je sursaute.

« — Eh oui, je le regrette. Quel bel indicateur il aurait fait ! Tandis que nous allions tous deux vers le commissaire central de Biarritz, je le lui ai offert. Il a refusé : vous comprenez, me disait-il, je ne peux pas faire ce métier-là ; vendre les camarades, jamais. (Je vous dis qu'ils ont une certaine notion de l'honneur.) Le soir, quand je suis allé le voir dans la cellule, il était moins fier ; il avait tâté de la prison, il était prêt à accepter. Mais l'appareil de la justice étant en branle, il était, hélas, trop tard.

« C'est seulement l'année suivante qu'on retrouva le passe-partout. La chambre de Fernandez avait été retournée ; en vain. Un jour, le garçon d'étage s'aperçut que le marbre de la table de nuit était décollé. On porta le meuble au menuisier, et c'est lui qui, entre le bois et le marbre, trouva l'outil dont la disparition avait dénoncé et fait arrêter Fernandez.

II

MAILLOT NOIR, PYJAMA MAR-
RON.

— Vous savez comment on les pince, pas encore comment ils travaillent.

Je protestai.

Pour qui me prenait-il, ce brave Sherlock Holmès ? Il n'est personne pour ignorer que le rat est

un jeune homme athlétique qui, moulé dans un maillot noir, une pince monseigneur à la main, visite la nuit les chambres d'hôtel.

Mon Sherlock Holmès ricana :

« — Une pince ! Un maillot ! Vous êtes décidément très drôle, mais je ne vous savais pas un si fidèle lecteur de romans-feuilletons. Car tout cet attirail c'est du roman, et du roman à trois sous la ligne. Tant pis pour vos illusions.

« Tout d'abord le rat n'a pas nécessairement l'âge de Roméo. Fernandez a quarante ans, Ochoa quarante et un et je vous rappellerai que le Marseillais Thaïst, Thaïst le roi comme on l'appela voici vingt ans, avait, lorsqu'on l'arrêta, dépassé la cinquantaine.

« Puis, ce n'est pas toujours un gigolo. Il n'y avait pas de meilleur époux, de meilleur père et peut-être de meilleur contribuable que le Thaïst déjà nommé. Au retour de ses expéditions nocturnes, il rentrait paisiblement dans une maisonnette de Bois-Colombes où cinq enfants l'attendaient.

« Quant au maillot, encore une fois, c'est un accessoire littéraire.

— Pourtant...

« Il n'y a pas de fumée sans feu, c'est ce que vous voulez dire. Je vous l'accorde. A l'origine du maillot, il y a un foulard. Thaïst (il faut toujours en revenir à lui) s'enveloppait la bouche d'un foulard noir pour étouffer le bruit de sa respiration ; mais c'était là un reste de romantisme que des jeunes rongeurs dédaignent ; un simple mouchoir leur suffit.

« Mais tenez, pour vous donner l'idée exacte du personnage de rat d'hôtel, voulez-vous que je vous raconte la vie pittoresque d'Ochoa ?

« José Ochoa, Espagnol d'Estramadure, doit être actuellement le doyen. On l'a arrêté l'an dernier, pour la troisième fois, et mis en prison à Perpignan pour quelques pécadilles : falsification d'état civil, usage de faux passeports, etc. C'était un beau garçon au temps de ses débuts, fin, élancé, une figure un brin moqueuse. Et une moustache, mon cher ! Et des yeux !... Des yeux tendres, des yeux narquois... Lorsqu'il passa jadis devant les assises de Nice, une jeune femme qu'il avait volée s'écria :

« — C'est lui. Jereconnais son regard.

« On l'appelait d'ailleurs El Nino de Guadia, c'est tout dire.

« El Nino travaillait alors avec une compatriote, son amie.

« A Nice, on les appelait M. et M^{me} Gruiter, à Cannes M^{me} et M. Moreri. Ils prenaient une chambre aux



Vers une heure du matin, il était sorti de sa chambre en veston....

étages supérieurs et aux heures creuses de la journée, à l'heure du bain, à l'heure du thé, pendant le repas des domestiques, monsieur errait par les couloirs vides; il étudiait les chambres, inspectait une serrure, de-ci de-là truquait un verrou. Le soir du troisième jour, madame mandait le valet de chambre :

« Réveillez-vous demain matin à cinq heures, nous partons. »

« Et le lendemain ils partaient... avec toutes les perles d'un étage. Durant la nuit, Ochoa avait travaillé. »

« Vers une heure du matin, il était sorti de chez lui, en veston comme vous et moi, mais chaussé de savates feutrées. A chaque porte, il avait collé son oreille, évaluant les sommeils au souffle, frappant discrètement parfois pour se rendre compte de l'inconscience du locataire; puis il s'était tapi dans sa chambre... A deux heures, nouvelle promenade : Ochoa, cette fois, se rend chez ses victimes; il porte un pyjama marron. Pas de maillot surtout; voyez-vous qu'on aille le surprendre en maillot dans le couloir ! »

— Mais pourquoi marron ?

— Ça se voit moins. Alors il crochète les serrures, entre sur la pointe des pieds, fait main basse sur les bijoux, va chercher parfois un collier sous le traversin où s'enfonçait une jolie joue. Entend-il le moindre bruit, sa lanterne sourde éteinte, il regagne le couloir sur ses semelles de feutre et le dormeur mal éveillé croit n'avoir vu qu'un fantôme. »

— Il s'est fait arrêter, pourtant.

— Oui, à Milan, à l'aube, au moment du départ. C'est là qu'on les pince d'ordinaire, la main sur la valise pleine de bijoux volés. »

— Et pourquoi pas dans leur tournée nocturne ?

— Oh ça, mon petit ami, c'est une autre paire de menottes ! Ils sont si prompts à disparaître qu'on croirait qu'ils s'escamotent. On a essayé une fois, contre Thäust. Thäust opérait dans un hôtel voisin de la gare du Nord; on le recherchait depuis quatre ans, on le filait depuis cinq mois. On imagina une habile mise en scène; dans une des chambres que le rat devait visiter se couchèrent deux inspecteurs : l'un sur le lit, l'autre dessous. Vers deux heures, il entra, mais au moment où l'on va le saisir par les pieds, trois coups de sonnette retentissent dans l'hôtel. Thäust se sauva si vite qu'on n'eut pas le temps de le saisir. »

« On lui mit la main au collet, comme aux autres, à la sortie de l'hôtel. C'était un matin d'octobre, froid et triste; et je me souviendrai toujours de ce vieil homme aux cheveux ondes, à la barbe argentée, qui, cependant qu'on le conduisait quai des Orfèvres, aussi digne qu'un homme du monde compromis dans une méchante histoire, songeait sans doute aux cinq gosses qui l'attendraient vainement dans la maison de Bois-Colombes et que, peut-être, il ne verrait pas grandir. »

(A suivre.)

G. MALLET.

« Doublez ma peine ! »

Il est plutôt rare de voir un condamné réclamer une augmentation de peine, le contraire est plus normal.

C'est pourtant ce que vient de demander James Everith, un condamné anglais qui a sollicité de l'administration pénitentiaire une aggravation de peine.

Condamné à un an de prison, il demande qu'on lui octroie deux années, parce que, « désirant s'amender, il craint qu'une année ne lui suffise pas pour accomplir son œuvre de relèvement ». »

La demande de cet homme, un original, à n'en pas douter, méritait d'être signalée.

Avant la cigarette et le rhum

Les condamnés à mort n'ont pas toujours eu la dernière satisfaction de déguster le traditionnel verre de rhum et d'en « griller une ». »

Autrefois, on se contentait de leur offrir un peu de jus de la treille.

A Paris, quand un criminel était conduit au gibet de Montfaucon, on le faisait arrêter en route, cour des Filles-de-Dieu, rue Saint-Denis, et là on lui faisait boire deux verres de bon vin.

Quand l'exécution avait lieu dans Paris, l'usage était aussi de servir du vin aux jurés chargés d'y assister, et c'était le bourreau qui le fournissait à ses frais.

JEAN CEY.

LES TROIS MORTS DU CONDAMNÉ

L'un des moments les plus pénibles dans la vie d'un reporter est celui où il doit assister à l'exécution d'un condamné à mort, ce condamné fut-il un étranger et eût-il même la face la plus féroce.

Certes ! l'exécution est un bien petit spectacle. Et celui qui a passé des jours à mendier une place pour y assister ou qui passe une nuit pour se glisser parmi les curieux est bien déçu : l'homme, à peine apparu dans l'encadrement de la porte basse de la prison, par un jour qui n'est qu'une aube grise, disparaît en deux tronçons dans les deux paniers de son !

Ou l'on est devant, ou l'on est derrière la guillotine; de l'un ou l'autre côté, on ne voit pas la mutilation du corps, puis-que le couperet, aussitôt sa besogne accomplie, ferme la lunette où s'était insérée la tête; et que d'autre part les aides et la machine sont si bien réglés ensemble que, de la sortie de la prison à la disparition totale du corps, il ne s'écoule, sauf à Paris, que quelques secondes.

Mais ce qui est terrible, c'est la manière inexorable et rapide dont une vie humaine est tranchée.

Et c'est moins pénible pour le public qui vient tout de même là par goût que pour le reporter qui vient là par obligation et qui doit, le bien regarder pour en bien rendre compte.

J'ai assisté ainsi à plusieurs exécutions capitales. Mais l'une d'elle m'a laissé un souvenir particulièrement douloureux, parce que, dans la courte demi-heure qui s'est écoulée entre le réveil du condamné et sa mort, elle a été précédée de deux effondrements qui étaient à eux seuls comme déjà deux fois la mort de l'homme. Ce drame est issu de conditions particulières à l'après-guerre, dans les régions précédemment dévastées par l'ennemi.

C'était le 23 mars 1925, à Saint-Pol-sur-Ternoise, en Artois.

Une journée froide. De la neige au sol... et les débris de Mardi gras.

Le condamné s'appela Paproki, il était Polonais et avait vingt-huit ans. Résidant depuis peu de temps en France, et dans les conditions spéciales d'une vie de vagabondage, de rapines et meurtres, en compagnie d'autres malfaiteurs de sa race, il ne parlait pas du tout notre langue.

Son crime ? Un crime particulièrement odieux. En pleine nuit, lui et trois gaillards de sa force et de son âge avaient pénétré, revolver au poing, dans une ferme isolée, la ferme des « Annelles ».

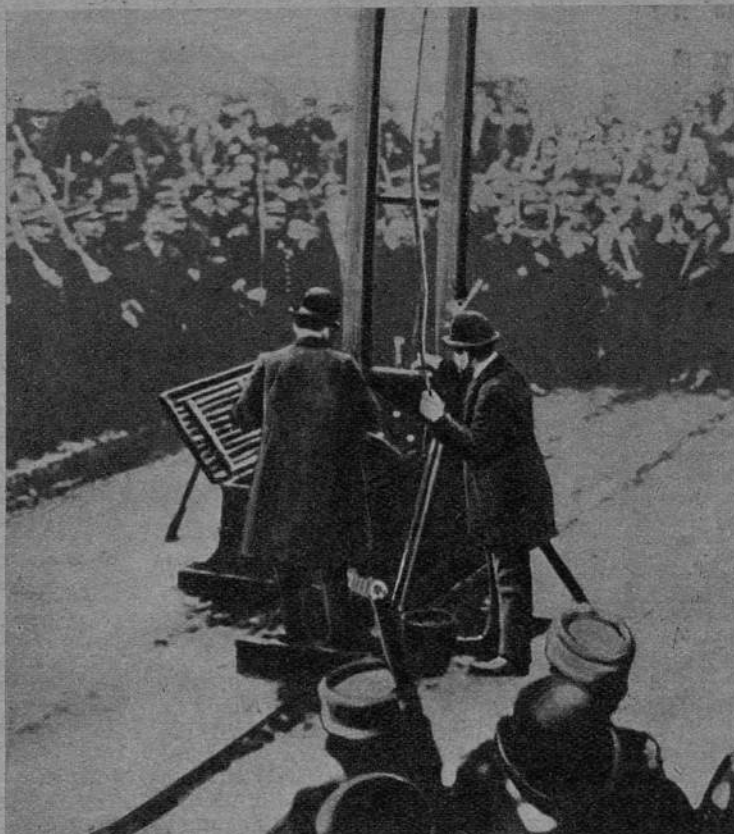
Ils avaient massacré des femmes et de vieilles gens. Et ils étaient repartis avec le butin.

Deux des bandits avaient été condamnés à mort. Et la foule, ce matin-là, attendait deux têtes, car on ignorait que, dans la soirée, l'un des deux condamnés, Hussar, avait eu sa peine commuée en celle des travaux forcés.

Spectacle rare : deux têtes à la fois !

En bas de la petite rue en pente — la rue Frévent — qui dévalait au long des murs de la prison, une barrière avait été dressée, derrière laquelle grouillait une foule inaccoutumée, inaccoutumée surtout pour le pays paisible de Saint-Pol.

C'était jour de marché; on était venu plus tôt de tous les coins du canton pour assister à ce spectacle vraiment excep-



Quelques instants avant l'exécution. Les aides vérifient le bon fonctionnement du couteau.

tionnel. Et les paysans étaient arrivés sans pitié, parce que c'étaient plusieurs de leurs semblables qui avaient été massacrés par les bandits et que d'autre part les bandits étaient de ces étrangers que les pays artésien, picard et flamand, voyaient avec stupeur, depuis plusieurs années, se promener — ou rôder — sur « leur » campagne.

Le réveil.

Il faisait nuit noire encore. Devant la porte de la prison, un groupe stationnait autour du sombre bâti qu'on dressait et que la lumière des lanternes, plus cruelle que celle du jour, révélait fugitivement, pour le rejeter dans la nuit et l'en retirer à nouveau.

Le procureur de la République arriva. La porte basse s'ouvrit et se referma. Dans les couloirs assourdis à la fois d'ombre et de silence, les pas résonnèrent étrangement. Et le bruit de la grosse clef qui ouvrait la porte de la cellule, bruit courant et quotidien, prit une sonorité particulière.

La porte était sur la gauche de la cellule. Le lit du condamné était au milieu de la pièce, plaçant les pieds de l'homme vers le mur de droite et la tête dans le voisinage de la porte.

Paproki dormait lourdement, comme une brute dont la face prématurément ravagée de rides profondes accusait les vices et la féroce.

On l'éveilla. Il se dressa sur son lit, la tête tournée à droite et levée vers le procureur qui lui parlait d'en-dessus. Moi je le voyais de dos, ses reins solidement arc-boutés aux bras qui les soulevaient.

Le procureur disait en français lentement : « Paproki, votre recours en grâce est rejeté. Ayez du courage. Préparez-vous à mourir. »

Le condamné n'avait entendu qu'un mot, le mot « grâce » qu'il avait appris

depuis trois mois qu'il avait signé son recours et qu'il attendait.

Il n'avait pas compris les autres. A ce mot, son visage féroce se détendit soudain et il y passa une lueur pure, d'amour vrai et de reconnaissance, qui relégit son âme. Pour la première fois sans doute, il éprouvait un sentiment frais comme les autres hommes...

A ce moment, l'interprète s'avança et parla.

Alors, brusquement, la tête du condamné tomba vers la poitrine comme si, avant de recevoir le coup du couteau de la guillotine, elle recevait un coup de mailloche.

La tête resta ainsi quelques secondes. Puis elle retourna en arrière, inerte, et le corps puissant se détendit aussi, comme si on l'avait vidé.

Puis il se tordit dans une lutte désespérée; et il laissait échapper un hurlement sauvage qui dépassait la puissance de la cellule et même celle des murs de la prison. Un hurlement, digne des grandes plaines et des montagnes !

La messe.

Quand l'homme fut maîtrisé et comme épuisé par cette lutte inutile, on l'emmena entendre la messe.

Il n'avait pas refusé l'inter-

vention du prêtre. Il l'avait même demandée. La chapelle était petite. L'homme était lié. Dans le murmure faible que faisait la voix du prêtre et le silence absolu qui nous étreignait tous, le hurlement s'éleva de nouveau.

Ce n'était plus un gémissement terrible mais une voix de colère qui montait, une voix rauque qui secouait la gorge et torturait la face en grimaces inexprimables.

— Quelle colère ! dis-je à l'interprète. Sans doute il nous injurie ?

— Pas du tout ! répliqua l'interprète. Il prie. Il invoque la Vierge.

Il priait en effet avec toute la violence de son âme au fond de laquelle la foi était restée, avec la terreur de son âme qui ne voulait pas de la mort.

Il ne priait que la Vierge, la fameuse « Vierge Noire », dédaignant Dieu et les autres saints.

Il lui disait : — Vierge de Czeskawa ! Je ne t'ai jamais abandonnée.

Et c'était vrai ! En montant dans le train après le crime des Annelles, et en partageant le butin, ils avaient tous fait le signe de croix et prié la Vierge de « leur porter chance » !

Et il était tout de même émouvant de le voir dans ses liens, essayer de joindre les mains pour accentuer sa supplication.

Mais la Vierge de plâtre ne bougeait pas. Et les gardiens étaient toujours autour de lui. Et le procureur était toujours dans l'encadrement de la porte.

Petit à petit, la voix s'apaisa. Et la tête s'inclinait, résignée.

La foi, qui n'était pas en lui aujourd'hui par occasion, mais qui y avait toujours été, qui était née avec son corps, qui avait grandi avec sa jeunesse, et qui avait pris sa part du vol et de l'assassinat, cette foi fondait et s'en allait.

L'exécution.

Trompé par la parole des hommes, trompé par l'immobilité de la Vierge, Paproki n'avait plus qu'à mourir.

Il le ferait en homme. Et ce lui serait sans doute moins dur maintenant de s'en aller. Il avait toujours regardé en face la mort.

Avec une docilité d'enfant, il laissa échancre le col de sa chemise et couper les cheveux au ras du cou. Il fuma une dernière cigarette avec plaisir et prit aussi avec plaisir le verre de rhum qu'il aimait bien. Alors il se leva, et, tout droit, d'un pas ferme et sonore, il s'en alla par les couloirs vers la porte derrière laquelle était la guillotine. Il marchait vite et nous entraînait tous, étonnés, derrière lui.

Quand la porte s'ouvrit et que le jour y découpa sa haute et vigoureuse silhouette de vingt-huit ans, pleine de sève et de force, tous songèrent qu'il était pénible de voir ainsi trancher brutalement une vie si bien affirmée.

Mais quand, dix secondes après, la tête fut tombée, on songea aussi que cette tête féroce, aux traits hideux, était vraiment de trop sur ce corps-là.

Et on s'éloigna sans trop d'émotion. Le vrai drame s'était d'ailleurs joué une demi-heure auparavant.

JACQUES LOIR.

Prime aux Abonnés de POLICE-MAGAZINE

PRIME N° 1. — 12 mouchoirs batiste fonds filetés couleur, dimensions 28 x 28.

PRIME N° 2. — 6 très beaux mouchoirs chemisiers batiste fine d'Irlande, vignettes couleurs fantaisie grand teint, marque l'Oasis, dimensions 42 x 42.

PRIME N° 3. — 1 bracelet gourmette plaqué or « Laminor », garanti 10 ans.

PRIME N° 4. — 1 chaîne de montre Régence en milanaise « Laminor », plaqué or, garantie 10 ans, ou en platine, au choix.

PRIME N° 5. — Le service d'un an de Tous sans-filistes. Revue hebdomadaire de T. S. F. donnant les programmes détaillés de 50 postes français et européens.

Toute personne désirant souscrire un abonnement doit nous indiquer la prime choisie.

AVIS IMPORTANT

Les primes 1, 2, 3, 4, sont envoyées franco

France, 5 fr.

Bloc-Notes de la Semaine



Les pompiers de Londres viennent de recevoir un nouvel appareil très pratique qui permet d'assurer le sauvetage individuel des personnes qui sont en danger dans un immeuble incendié. L'appareil consiste en une sorte de bobine, montée sur une forte ceinture. La personne que l'on veut sauver attache cette dernière autour de sa taille et se laisse aller dans le vide, après avoir fixé solidement à un balcon le bout d'une corde métallique enroulée sur la bobine. La corde se déroule lentement et la personne arrive sans secousses sur le sol. Elle décroche la ceinture qui remonte d'elle-même avec la bobine jusqu'au point de départ. Une nouvelle personne peut alors utiliser ce dispositif de sauvetage et ainsi de suite. Une rédactrice de notre confrère anglais The Daily Express vient courageusement d'expérimenter l'appareil. La voici (à gauche) montrant la bobine et la ceinture, puis (à droite) photographiée pendant qu'elle descend vers le sol. (I. G. P.)



Marcelle Schneider a comparu devant la Cour d'assises de Versailles. On se rappelle que cette jeune femme essaya de tuer un de ses amants. Contrairement à ce qu'on pensait, le jury de Seine-et-Oise s'est montré fort sévère pour elle et l'a condamnée à trois ans de prison. (R.)



La crise allemande suit son cours, la police parvient relativement à maintenir l'ordre dans la rue. La photo du haut représente une auto policière passant sur le pont de Potsdam, celle du bas des schupos se tenant la main pour faire évacuer un trottoir aux passants. (R. et W. W.)



Le Sénat constitué en Haute-Cour de justice, à la demande de la Chambre des Députés, a jugé et acquitté MM. Raoul Péret, Gaston Vidal, René Besnard, Albert Favre. Nos photos représentent : celle du haut, M. Raoul Péret lisant sa défense face aux sénateurs ; ces derniers ne l'entendant pas, lorsqu'il parlait de sa place, le président de la Haute-Cour lui demanda de venir dans l'hémicycle à la barre des témoins ; la photo du bas : un aspect de la Haute-Cour pendant une audience. Les accusés se trouvent assis à l'extrême-gauche, au premier rang. (R.)

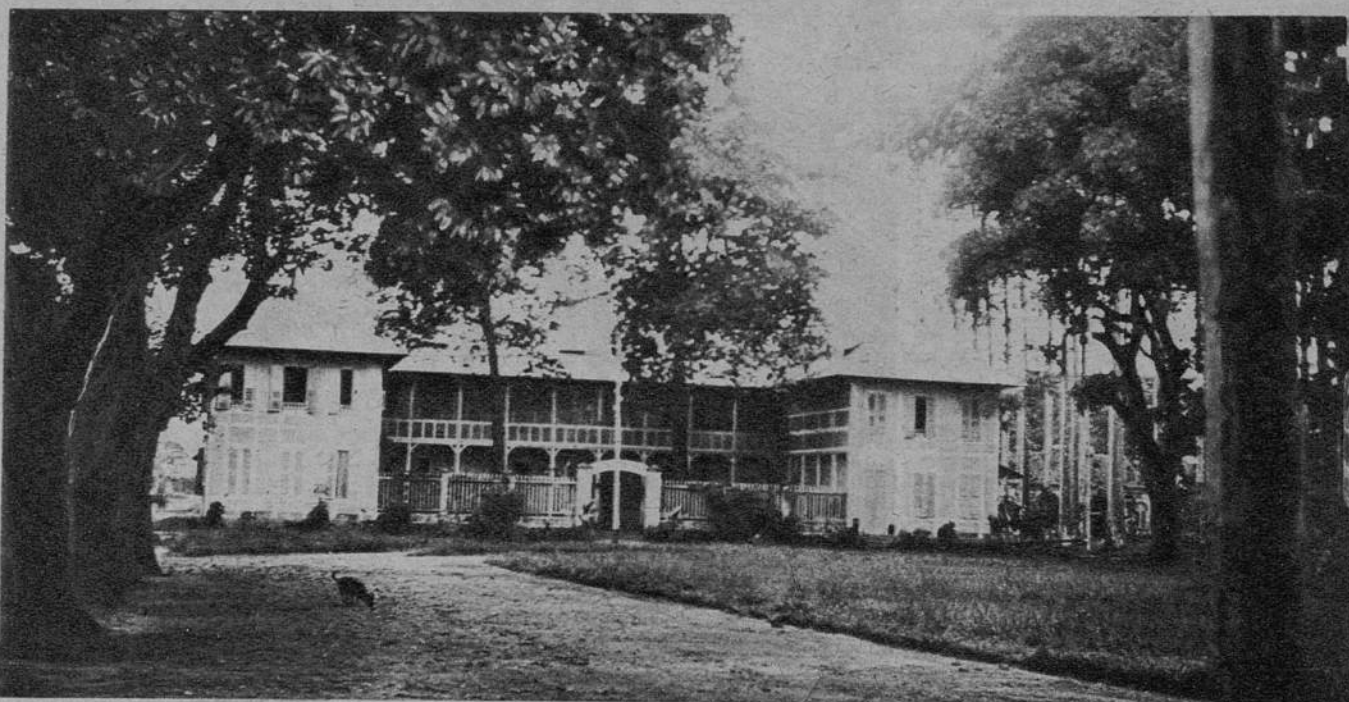


On vient d'inaugurer à Reading, près de Londres, un corps de femmes pompiers. Les femmes sont volontaires et elles prêtent leur service gratuitement. Elles ont un uniforme spécial, qui, soit dit en passant, n'aît guère coquet. (I. G. P.)



Nous avons, il y a quelque temps, parlé du bateau Le Monte-Carlo qui appartient à Al. Capone et qui stationne à trois milles du littoral américain. On y boit, on y joue à la roulette, sans que les autorités puissent intervenir. Voici une des salles de jeu de ce casino flottant. (W. W.)

LES MYSTÈRES DU BAGNE



Vue extérieure de la gendarmerie nationale à Cayenne.

XIV

Le vice.

L'amour au bagne ! Tout de suite ces mots évoquent l'idée de vices spéciaux, et pourtant le bagne n'en a malheureusement pas le monopole.

L'homosexualité est endémique dans les prisons, dans les bagnes, dans les pénitenciers de travaux publics. Cela se conçoit facilement, puisque, dans ces lieux de souffrance, l'homme est obligé d'expier par toutes sortes de privations les crimes dont il s'est rendu coupable. D'un seul coup, par l'effet de la condamnation, des individus encore dans d'adolescence se trouvent brusquement internés dans un milieu dont ils ne peuvent sortir. Les voilà désormais séparés de la femme, et cependant leurs sens et leurs désirs n'en parlent pas moins impérieusement, exacerbés par la privation et leur jeunesse même.

Il est fatal que, dans un tel milieu, les vices contre nature trouvent un terrain des plus propice à leur éclosion.

Et pourtant, il faut bien mettre le criminel dans quelque pénitencier !

La vie en commun facilite les liaisons entre condamnés, le fait est certain ; c'est alors que, pour tâcher de remédier à un pareil état de choses, on imagine le régime cellulaire. Le problème n'était pas encore résolu, car on constata rapidement que les condamnés soumis à ce régime s'adonnaient à des pratiques solitaires qui les aidaient à parcourir plus rapidement le chemin qui mène à la folie ou au gâtisme.

C'est ce même argument qui vaut dans la discussion sur l'abolition de la peine de mort. « Faut-il guillotiner un assassin ou le condamner à l'atroce supplice de se voir devenir fou, lentement, entre les murs d'une cellule capitonnée ? »

Ce qui est évident, c'est qu'il est dans la nature de l'homme un besoin d'expansion, le besoin d'aimer, de vivre en communauté avec un être d'un sexe différent du sien, et le condamné est en quelque sorte retranché non seulement de la société, mais encore de la nature.

Le système de la transportation tel qu'il fonctionne actuellement, serait encore ce qu'il y a de meilleur au point de vue moral.

Il exige que le condamné subisse sa peine dans une colonie lointaine ; mais dans cette colonie, s'il a quelque peu d'énergie, il reprend assez rapidement contact avec l'élément libre. Parvenu à la deuxième classe, le voilà placé en dehors du troupeau qui jour et nuit reste sous l'œil de la surveillance, et dans tous les nombreux condamnés employés en dehors du pénitencier, il en est qui vont au village chercher une distraction qu'ils ne pourraient trouver dans la case commune.

De première classe, c'est encore mieux : l'assigné ne rentre plus au pénitencier, et pourvu qu'il sache y mettre la discrétion nécessaire, rien ne l'empêche d'occuper ses nuits comme il l'entend. Concessionnaire, le transporté est alors complètement chez lui ; il peut se marier et il y en a qui sont pères de famille.

En somme, on peut diviser les condamnés en deux catégories séparées : ceux qui sortent et ceux qui jour et nuit sont sous la férule. C'est parmi ces derniers que se



A droite. — La vie des bagnards dans les cases fut reconstituée avec beaucoup de vérité dans La Petite Lise. Notre photo montre une scène de ce film.

recrutent les adeptes de l'homosexualité.

Un normal : Kaubage.

Kaubage, lui, était de ceux qui sortaient. Plus de quinze années au bagne n'avaient pas retiré à cet homme qui n'aurait jamais dû venir là une certaine tenue, ce je ne sais quoi qui fait toujours reconnaître un homme bien élevé, même dans les pires situations. Il avait accepté sans murmurer un châtiment que lui-même considérait juste, et depuis quinze années il n'avait jamais encouru de punitions, pas même de reproches.

De première classe, il était assigné dans une grande entreprise de Saint-Laurent, où rapidement il avait gagné la confiance de ses employeurs. Relativement heureux dans sa condition, il complétait son bonheur de sorties extra-réglementaires, il avait une maîtresse au village.

Le soir, délaissant la casaque et le chapeau de paille, il revêtait un costume civil, se coiffait d'une casquette et s'en allait près de sa dulcinée, oublier les vicissitudes de son triste état. Le matin, avant l'aube, il rejoignait son chantier et tout allait pour le mieux.

Le malheur voulut qu'un soir, il rencontra les gendarmes, qui, eux aussi, par goût ou par devoir, affectionnent les promenades nocturnes. Il fut ramené au camp et passa à la commission disciplinaire, car il est interdit aux assignés de sortir après la tombée de la nuit. Il jura ses grands dieux de ne plus recommencer et s'en tira indemne.

Mais, hélas ! l'amour est aveugle, et trois jours, ou plutôt trois nuits après, les mêmes gendarmes repinçaient Kaubage sur le chemin du village. Derechef, retour au camp et le samedi suivant comparution devant la commission. Cette fois, c'était fini de rire, il s'agissait certainement d'une grave punition, peut-être même de la perte de sa place et de la réintégration au pénitencier.

Tête basse, inquiet, il entra dans le prétoire.

— Ah ! c'est encore vous ! fit le président en l'apercevant.

« Il y a huit jours vous étiez ici. La Commission se montra indulgente à votre égard, vous promettez de ne plus recommencer et trois jours après on vous repince au même endroit ! »

— Monsieur le Président, je ne sortais pas pour mal faire.

— C'est entendu, mais vous savez très bien qu'il est interdit aux assignés de sortir après la tombée de la nuit.

— Alors, pourquoi retourniez-vous au village le soir ? Il y a donc des choses bien intéressantes à voir dans cet endroit-là.

Kaubage est sur des charbons, il ne peut pas, ce qui serait malgré tout préférable, avouer le motif de ses sorties nocturnes ; il prend son courage à deux mains et tout d'une haleine présente sa défense :

— Monsieur le Président, je suis désolé de ce qui m'arrive. J'ai déjà bénéficié de votre indulgence l'autre jour et malgré tout je vous la demande encore aujourd'hui. Depuis que je suis ici, je n'ai jamais eu de punitions, et ce serait désastreux, pour moi qui ai tout fait pour en sortir, de revenir habiter les cases du camp. Renvoyez-moi à mon travail et je vous assure, monsieur le Président, que vous n'aurez pas lieu de le regretter.

Un nouveau débarqué, le grand Louis offre une cigarette. (Composition de S. Glatzer.)

— Ça ne vous dit rien de revenir au camp ?

Kaubage baisse la tête et ne répond mot :

Encore une fois, le président, qui connaissait, on n'en doute pas, les dessous de l'affaire, se montra indulgent. Kaubage fit huit jours de cellule, il venait seulement y passer la nuit, car il restait à son travail durant la journée.

Cette histoire prouve qu'il serait outrancier d'affirmer que tous les condamnés en bloc contractent ou pratiquent les vices contre nature ; il y en a bien assez comme cela sans exagérer encore !

Comment ils tombent.

Les cases où soixante forçats vivent en commun ne sont pas évidemment des endroits à recommander, ni pour l'élégance de langage, ni pour la pureté des mœurs que l'on y cultive. Tous ceux qui sont là ont pour la majeure partie pratiqué bien des vices, sans compter celui-là, et ils sont loin d'être aussi neufs que l'on voudrait bien le dire. Ils sont nombreux ceux à qui la police, dans la vie libre, avait eu l'occasion de dresser une fiche qui ne faisait pas précisément l'éloge de leur vie privée et, aujourd'hui, copie de ce document les a suivis au bagne. Comptons encore les condamnés qui sont passés par les Joyeux, les compagnies de discipline, les travaux publics !

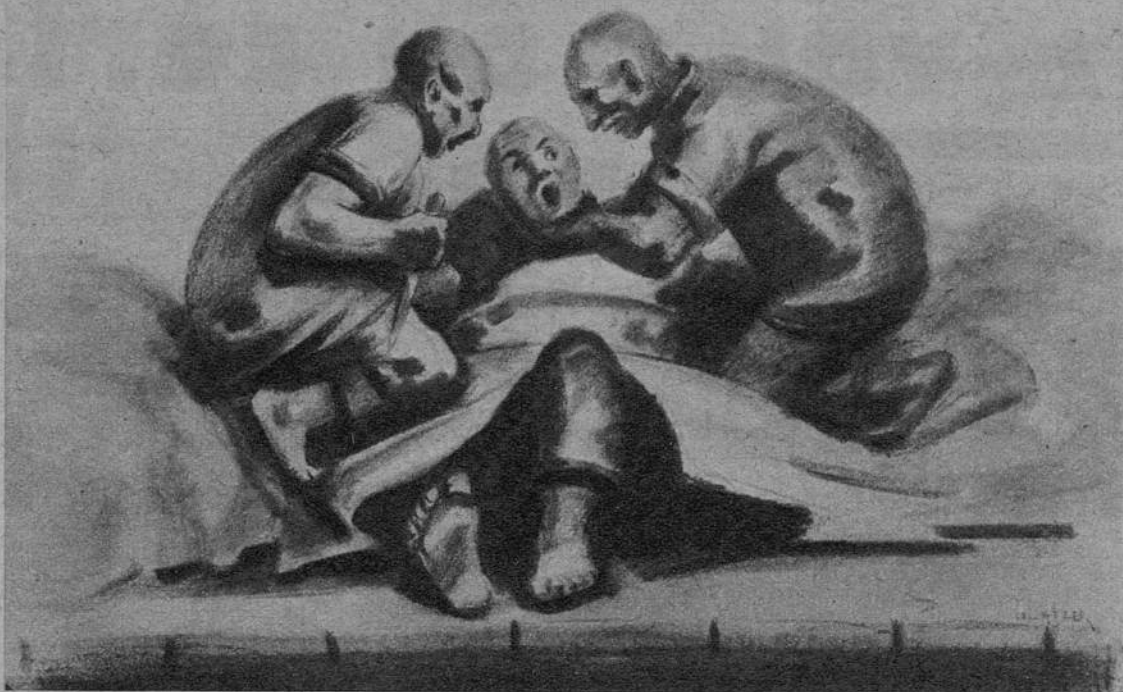
« Tous les mecs qui arrivent d'Afrique, disent une vieille pratique, y-z-en sont tous, si ce n'est pas d'un bord, c'est de l'autre ! »

Et il ne se trompait pas de beaucoup ! On peut dire que, parmi les individus qui viennent au bagne, un grand nombre sont depuis longtemps déjà des initiés et des pratiquants ; pour le reste, le ver est dans la pomme...

« C'est un même ! » Voilà l'expression servant à désigner celui qui trafique de son corps, et, chose à remarquer dans ce milieu de criminels, c'est avec mépris que cette appellation s'applique à ceux qui l'ont méritée.

On a bien essayé, avant la guerre, de séparer les jeunes forçats faisant partie des nouveaux convois, des anciens condamnés. A cet effet, il avait été créé à Kourou un pénitencier qui devait ne recevoir que des transportés de moins de vingt-cinq ans. L'expérience n'a donné que les résultats les plus négatifs.

L'arrivée des convois est toujours l'occasion de scènes d'un genre caractéristique.



La victime, réveillée dans son sommeil, voit des couteaux briller sur sa gorge. (Composition de S. Glatzer.)

Le vieux « fagot » blanchi sous le harnais de l'administration n'en demande pas beaucoup pour s'estimer relativement heureux. Il est de première classe, il a son petit emploi tranquille qui lui permet de gagner les quelques sous nécessaires pour se payer chaque jour son tabac, son verre de tafia et un supplément de ration. Quel lui manque-t-il ?

Un même, parbleu ! La grâce, la libération ! C'est rudement loin tout ça, et ça use la patience d'un homme d'attendre, tandis que le reste on a toujours ça sous la main ! Et en bon philosophe, il trouve lui aussi que : « tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un songe ».

Pas besoin d'aller loin, ce soir, après la rentrée des corvées, avant l'appel, tout le monde est dans la cour, et ce sera le moment de faire son choix.

Il est toujours facile de lier conversation, et tout de suite l'ancien à qui ses ressources permettent l'achat du paquet de tabac quotidien offre une cigarette. Le nouveau accepte avec joie, il est arrivé « raide comme un passe-lacet » et en fait de cigarettes tout ce qu'il peut s'offrir, c'est un mégot ramassé par-ci par-là. Il plonge avec délice les doigts dans le tabac frais et se confie une cigarette confortable, de celles

qu'on fait « quand le tabac n'est pas à vous ».

Sans rien dire, l'autre laisse faire, puis entame la conversation :

— Alors qu'est-ce que t'en trouves, des durs ? C'est pas la vie de château. Ils vous ont déjà fait bosser sur l'appontement, j'ai vu ça tantôt, y avait quéqu'chose comme morceaux de bois à se coltiner.

— En parles pas, je suis esquiné.

— Et la becquettance (nourriture) ?

— Ça, y a pas moyen d'y toucher. La soupe, c'est de l'eau ; quant au morceau de barbaque (viande), tu le jettes par terre et y saute au plafond. Y a juste le pain et le café de bon à s'envoyer.

— Tiens, j'ai justement un haréng saur qui ne fait rien, moi j'ai mangé dehors, t'as qu'à te l'enfoncer, ça vaudra mieux que le quart de riz.

Ne sachant à quoi attribuer une telle générosité (il le saura plus tard), le nouveau venu fourre dans sa poche la providence inespérée, tandis que le bon apôtre ajoute d'un ton protecteur :

— Et puis tu sais, t'as pas besoin de t'en faire, j'y suis passé avant toi, crains pas de te gêner avec moi. Quand t'auras besoin de quelque chose, viens me trouver, t'as qu'à demander le grand Louis, à la case 12 bis.

Le tambour qui roule interrompt l'entretien, et l'ancien et le nouveau vont se placer devant leurs cases, respectives pour l'appel.

Le nouveau est encore tout interdit et il ne peut s'empêcher de penser que tout de même, au bagne, il y a encore des gars qui ont du cœur.

Lendemain et jours suivants, il revient faire visite au grand Louis, toujours aussi aimable, aussi accueillant. Le paquet de tabac est là grand ouvert, et, dans une assiette en fer, il a gardé la moitié de son déjeuner, qui ne vient pas bien entendu de la cuisine du camp.

Un matin, surprise : bien qu'il soit toujours aussi généreux, le grand Louis est devenu arrogant, ses manières ont changé. Le soir avant l'appel il entraîne son protégé derrière une case et à brûle pourpoint démasque ses batteries.

Voilà. Il est heureux de donner son appui à un camarade et fera tout son possible pour continuer, mais ce sera en échange de certaines complaisances.

Interloqué, le nouveau ne répond rien.

— Oh ! je ne suis pas pressé, fait le grand Louis, en s'en allant les mains dans les poches. Quand tu seras décidé, tu me le diras.

Que faire ? se demande l'autre resté seul. Il pense en lui-même au tabac, aux suppléments de vivres. Lui faudra-t-il se contenter de la triste ration et recommencer à glaner les mégots dans la cour du camp.

Après tout, y en a d'autres que moi, se dit-il pour se dissimuler sa honte.

Et le lendemain, le grand Louis et le nouveau assis sur un coin de bat-flanc, mangent dans la même assiette. L'accord est fait, définitivement cette fois.

Quelquefois, la nuit, dans les cases, c'est une autre scène. Une, deux, trois brutes, se présentent menaçantes.

La lumière est éteinte, et la victime désignée, réveillée dans son sommeil, voit des couteaux briller sur sa gorge ou sa poitrine. Il faut céder ou c'est la mort.

Que peut faire ensuite la victime ? Se plaindre. Elle serait bien peu avancée, en tout cas s'exposerait à de cruelles représailles, car la loi du bagne n'admet pas qu'un condamné porte plainte à l'administration.

Il doit se venger lui-même, par le couteau ou par tout autre moyen.

(A suivre.)

JEAN NORMAND.

CONTRE LA PEINE DE MORT

Venez tout et sans l'effort. X. n'est pas digne de punir. Il faut qu'il expie ses crimes au tribunal. Il faut qu'il s'en punisse lui-même. Il revivra l'agonie de ses victimes.

Oeil pour oeil, dent pour dent.

Mais MOI, je vous dis : Ne jurez point, afin de n'être pas jugé. Ne condamnez point et vous ne serez pas condamné. Pardonnez aux hommes leurs fautes.

JESUS-CHRIST.

Ne rendez pas le mal pour le mal, mais triomphez du mal par le bien.

SAINT-PAUL.

Car Dieu ne veut pas la mort du coupable, mais son repentir et sa vie.

A Lui Seul appartient la justice et non à nous ignorants et injustes.

A nous l'amour et la pitié.

QUELQUES ETUDIANTS EN THEOLOGIE PROTESTANTE.

Reproduction de l'affiche qui fut placardée sur les murs de Montpellier à l'occasion de la condamnation à mort de Laget.

Les exigences de l'actualité ont, semble-t-il, relégué au second plan les derniers échos de l'affaire Laget, l'empoisonneur. Dans l'Hérault, pourtant, cette cause continue à défrayer la chronique, et c'est dans la fièvre que là-bas s'élèvent encore des discussions passionnées.

A Béziers, des chansonniers du cru ont trouvé là une inspiration aussi pauvre, hélas, dans son esprit que dans ses rimes.

A Montpellier, cependant, c'est un autre son de cloche, et le verdict est loin d'être partout approuvé. On a profité de cette occasion pour ressusciter la vieille querelle, qui sépare les adversaires et les partisans de la peine de mort. Une affiche, dont nous publions la photographie, couvre les murs de la ville et invoque les saintes écritures pour dénier aux hommes le droit de faire justice.

Notons que l'opinion n'est pas si défavorable à Laget qu'on pourrait le croire.

LE DOCTEUR LAGET sera-t-il guillotiné ?

L'attitude à la cour d'assises, du beau-frère, de la sœur et de la mère de l'accusé a soulevé bien des réprobations.

C'est pourquoi le résultat du pourvoi en cassation déposé par les défenseurs du condamné à mort est attendu avec la plus grande impatience.

Tandis que se croisent ces polémiques, l'ancien dentiste dans sa cellule se lamente

sur son sort. Il a fait de son gardien son confident ; il lui parle très souvent de ses enfants, dont l'avenir l'inquiète fort, paraît-il. On sait que Laget a revêtu le costume de bure des condamnés à mort. Il traîne à ses pieds de lourdes chaînes, le bruit des maillons qui s'entre-choquaient à chacun de ses mouvements avait au début le don de l'exaspérer. Depuis, il a



La cour intérieure de la prison de Montpellier. La fenêtre de la cellule où le Dr Laget est enfermé est marquée d'une croix.



La porte de la prison de Montpellier que franchissent les condamnés à mort avant de gravir les marches de l'échafaud. (Le battant n'a pas été ouvert depuis près de trente-deux ans.)

réussi, en nouant plusieurs mouchoirs le long des chaînes, à étouffer le sinistre cliquetis.

Si le pourvoi en cassation était rejeté, Laget ne pourrait être sauvé que par la grâce présidentielle. Mais on prête au dentiste, qui proclame toujours son innocence, l'intention formelle de repousser dans ce cas le geste d'indulgence du chef de l'Etat.

Un avenir prochain nous fixera sur le sort du détenu, et nous saurons enfin si la petite porte de la prison, condamnée depuis plus d'un quart de siècle, qui donne sur la place du Château, s'ouvrira sous peu en grinçant pour livrer passage à celui qui n'aura plus alors que quelques secondes à vivre.

MAURICE CAMMAGE.

8

Que vous êtes donc méchant de ne pas
attention à moi. Si vous saviez la contrainte
que cela me cause, Vous ne m'auriez pas fait
Pardier Samedi, j'en avais tant perdu, j'
vous êtes sûr comme un rocher et moi je
se tondre, vous me faites du mal, je par
bon Dieu de nous changer mais il est arrivé tout
que nous, je vous aime bien je vous assure
est de gentil

Marie de Morell

Voici la même lettre qu'à gauche. Elle fut dictée à M^{lle} Marie de Morell au cours du procès par M. le Juge d'instruction. En examinant attentivement les deux écritures, on peut remarquer une grande ressemblance dans la forme de certaines lettres, certaines syllabes tels que saviez, hier, nous, vous, ch, h, u, etc.

chambre de Marie de Morell, en tendit celle-ci pousser des cris, des appels. Elle accourut et trouva la jeune fille, étendue sur le plancher, à quelques pas de son lit, en chemise, un mouchoir noué autour du cou.

— Je viens de passer par des minutes horribles, déclara Marie d'une voix faible. Voyez ! le carreau de la fenêtre est



Au-dessous : Portrait de M^{lle} de Morell. (D'après une gravure de l'époque.)

ressentait plus de ses émotions de la nuit. Mais songer qu'un officier français, après s'être abaissé à écrire des lettres injurieuses, avait osé pénétrer par escalade dans la chambre d'une jeune fille et tenté

peut-être d'abuser d'elle... Cela ne méritait-il pas une bonne plainte en justice ? Pourtant, toujours par peur du scandale, M. de Morell ne fit pas de démarche. Il exigea le silence autour de lui, il se refusa même à faire constater par un médecin les traces de la lutte.

Le même jour, cependant, une nouvelle péripétie se greffait sur le drame principal : le lieutenant d'Estouilly, ayant reçu de nouveau un billet de menace signé « de la Roncière », perdit patience, se rendit chez la Roncière et lui demanda réparation par les armes. La Roncière donna sa parole d'honneur que ce billet, comme les autres, était l'œuvre d'un faussaire. D'Estouilly ne voulut pas le croire. Ils se battirent à l'épée quelques heures plus tard. D'Estouilly fut blessé. Avouez-le ! Cela n'arrangeait rien encore.

Mais, blessé, d'Estouilly était bien résolu à tirer l'affaire au clair. Mandaté par la famille de Morell, il supplia son adversaire de se reconnaître coupable, lui promit le silence absolu s'il y consentait et, au cas contraire, le menaça d'un procès qui le ferait chasser de l'armée honteusement.

La Roncière, après avoir longuement protesté de son innocence, finit par céder à la contrainte morale.

Vous m'accablez dans le malheur, écrit-il, et vous me demandez de rétracter les lettres dont vous parlez. Je vais le faire ; puisse cette démarche de ma part donner la tranquillité à ma famille...

D'Estouilly partit avec le papier signé. La Roncière, sans tarder, demanda un congé, quitta Saumur et se rendit chez un de ses oncles à Paris.

Tout eût dû être terminé ainsi, plus ou moins bien. Or, pendant que le fugitif restait coi à Paris, les lettres anonymes ne cessèrent pas de tomber dans la famille de Morell, aussi précises sur ce qui se passait à Saumur qu'auparavant. Le général ne chercha pas à comprendre. La colère l'emporta sur la crainte du scandale : il déposa une plainte contre la Roncière pour tentative d'assassinat, et le 28 octobre, le jeune homme était arrêté.

La Roncière en prison, les lettres anonymes continuèrent d'arriver régulièrement.

Vous avez bien compris, je pense, que ce pauvre la Roncière était parfaitement innocent.

M^{lle} de Morell, romanesque — ou mieux : hystérique, — s'était éprise de ce jeune lieutenant de lanciers dès la première rencontre ; elle s'en était éprise avec la passion d'une enfant, ou d'une malade, et voyant

5. Lettre attribuée à M^e de la Roncière, et que les Experts ont déclaré être de M^e de Morell

Du fond de ma prison sans de
paix, j'ai osé accusation qui mène à
l'échafaud, j'ai osé compter encore sur votre pitié et je viens la réclamer à genoux. Je vous conjure, au nom de tout ce qui est y a de plus sacré, de me ménager dans votre déposition, ayant confié à plusieurs personnes à Saumur que s'était passé
est de tout mon seul moyen de défense
confie à vous. Brûlez cette lettre.

E. de la Roncière

Voici une des lettres envoyées à l'adresse de Marie et qui firent condamner le jeune lieutenant à 10 ans de réclusion. Teneur de la lettre : Du fond de ma prison, sous le poids d'une accusation qui mène à l'échafaud, j'ai osé compter encore sur votre pitié et je viens la réclamer à genoux. Je vous conjure, au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré, de me ménager dans votre déposition, ayant confié à plusieurs personnes à Saumur ce qui s'était passé... mon seul moyen de défense est de tout nier, ne m'accablez pas, je me confie à vous. Brûlez cette lettre.

E. de la Roncière.

que l'officier ne semblait pas se soucier d'elle (il avait en effet, à Saumur, une maîtresse qui lui tenait au cœur) son amour s'était bien vite transformé en une haine implacable et farouche. Elle avait juré de se venger de cette indifférence. Imitant, l'écriture du malheureux, elle avait rédigé et adressé les lettres infamantes où elle se salissait elle-même, où elle injurait elle-même sa famille.

Quant à l'attentat nocturne, il était écho tout entier dans son imagination. Le carreau cassé, l'égratignure, la morsure, la comédie du mouchoir, tout était son fait.

A cette époque, l'hystérie, du moins dans ses formes mentales, était à peu près inconnue. On ne soupçonnait pas la possibilité de phénomènes pathologiques aussi déconcertants. Enfin les préjugés de caste ne pouvaient admettre l'effroyable machiavélisme d'une âme de jeune fille noblement élevée. Aussi, quand, au mois de juin 1835, le procès s'engagea devant les assises de la Seine, l'opinion publique était unanime : toute la sympathie allait à Marie de Morell, « ange de pureté et victime », toute l'indignation accablait son « bourreau ».

Ce procès, déjà bien étrange par la façon dont on s'entêta, contre l'évidence, à repousser la vérité, ne fut pas moins par certains détails. D'abord le président, M. Ferey, avait comme assesseurs deux conseillers dont l'un était aveugle et dont l'autre était sourd. Charmant symbole de la justice ! Ensuite, les séances eurent lieu la

(Suite page 11).

A gauche : Vue générale de l'Ecole de Saumur en 1830. (D'après une gravure ancienne.)



cassé. Tout à l'heure, un homme a passé le bras par là, a fait jouer l'espagnolette, a bondi dans la chambre. Puis il s'est jeté sur moi en proférant des mots de haine et a cherché à m'étrangler avec ce mouchoir. Comme il n'y parvenait pas, il m'a mordue et m'a blessée à la cuisse avec un couteau. Puis il s'est écrié : « En voilà assez ! » et s'est sauvé par la fenêtre, comme il est venu.

— Mais, demanda miss Allen en aidant la jeune fille à se recoucher, cet homme, qui est-ce ? — M. de la Roncière ! dit l'autre sans hésiter.

On imagine l'indignation du général et de sa femme en apprenant cet attentat. Non pas que l'état de leur fille fût dangereux, la blessure n'était qu'une égratignure ; le lendemain, Marie ne se

Les Rayons **INFRA-ROUGES** peuvent garder nos maisons

L'audace des malfaiteurs devient chaque jour plus grande.

Les moyens les plus modernes sont utilisés par eux pour parvenir à leurs fins. Et, pour une fois, la fin ne justifie nullement les moyens.

Mais, parallèlement à ces efforts, dans les laboratoires, dans les bureaux d'études, chimistes, ingénieurs, physiciens mettent toute leur science, toute leur intelligence au service de la Société pour la défendre contre les criminels.

Si bien souvent les bandits, les « hors-la-loi » bénéficient, malheureusement, aussi de ces découvertes, il est fort heureux que ceux qui, à des titres divers, sont chargés de la protection et de la défense des honnêtes gens puissent être mieux armés, supérieurement outillés pour déjouer les sombres projets des assassins, des escrocs, des voleurs, aussi parfaitement organisés soient-ils.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, nous possédons un moyen de protection extrêmement puissant contre les cambrioleurs, grâce aux rayons infra-rouges. Déjà les dispositifs électriques actionnant des signaux d'alarme rendaient de très grands services, mais ils étaient assez compliqués à installer et nécessitaient un entretien constant. Les ondes infra-rouges les remplacent avantageusement.

Grâce à ces ondes, on peut tracer dans l'air un cercle immatériel, invisible, au milieu duquel personne ne pourra pénétrer sans autorisation. Ce vieux rêve caressé jadis par les sorciers et les magiciens, les romanciers est maintenant une réalité.

LES RAYONS « INFRA-ROUGES ».

On sait qu'en dehors des radiations lumineuses correspondant à l'échelle du spectre solaire, il en existe d'autres, invisibles à l'œil et appelées, d'après leur position par rapport à celle du spectre, rayons ultra-violet, rayons infra-rouges.

On n'ignore pas non plus qu'il existe toute une immense gamme de longueurs d'onde qui commencent avec la radioactivité, à quelques milliardièmes de millimètre, pour se prolonger avec les grandes stations de T. S. F. jusqu'à plusieurs myriamètres. La plus courte des ondes hertziennes se situe vers cinq dixièmes de millimètre. Juste au-dessous commence la lumière, et il suffit de descendre jusqu'à sept dix-millièmes de millimètre pour trouver l'onde lumineuse la plus longue : le rouge. Toutes les ondes situées, par leur longueur, entre cette dernière dimension et cinq dixièmes de millimètre sont appelées infra-rouges et constituent une sorte de lumière invisible.

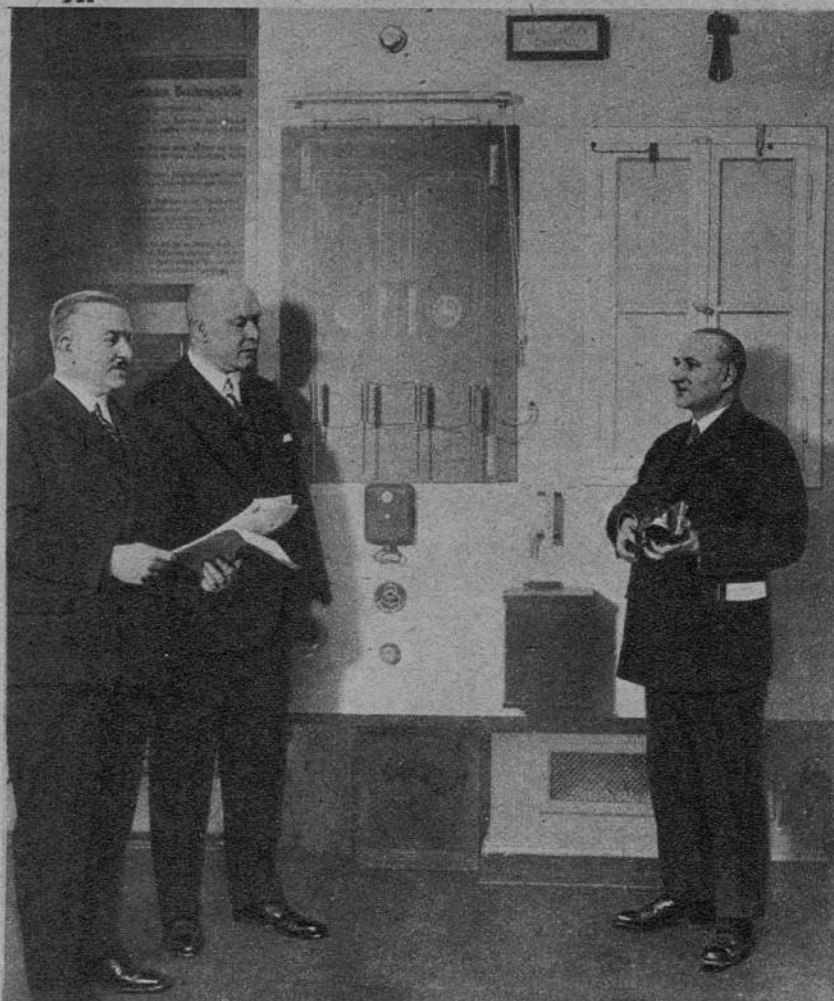
Cette lumière étant produite et invisible à l'œil, il fallait trouver son détecteur pratique, l'œil physique capable de la percevoir.

Certains sulfures cristallisés étalés sur une matière isolante laissent passer le courant électrique tant qu'ils sont éclairés à l'infra-rouge ; ils deviennent isolants dès qu'aucune radiation de cette espèce n'est plus reçue.

Le sélénium, grâce à ses propriétés photo-électriques, fut le premier produit employé qui donna pleinement satisfaction.

LES RECHERCHES DE M. FOURNIER.

Après avoir longuement étudié ces phénomènes parmi les combinaisons sensibles à la lumière, un chercheur patient et méthodique, M. Fournier, parvint à préparer de nouveaux produits dont la résistance dépendait bien plus encore de l'éclairement que celle du sélénium. Il a mis parfaitement au point ces préparations qui présentent plusieurs avantages importants sur le sélénium ; elles sont stables, elles n'évoluent spontanément comme le sélénium, qui change de structure chimique et tend vers un état stable qui n'est pas sensible à la lumière. Leur sensibilité s'étend dans l'infra-rouge et y est particulièrement grande, quoique déjà très importante dans tout le spectre visible.



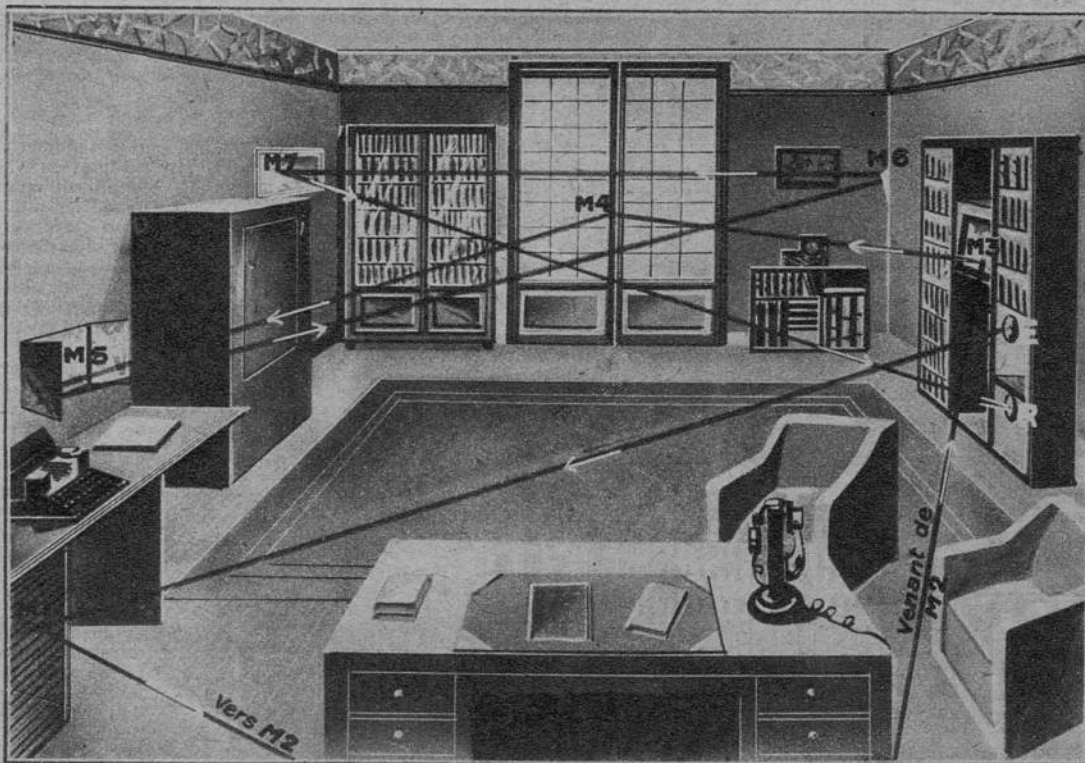
Un dispositif très perfectionné, certes, mais qui ne peut lutter avec les rayons infra-rouges, car les fils électriques qui relient les signaux d'alarme de la fenêtre et du coffre-fort placé à côté sont trop facilement à la merci des malfaiteurs modernes. Ce système a été expérimenté à la Préfecture de Berlin.

LES CELLULES ROUGIER.

D'autres cellules photo-électriques ont été réalisées par le professeur Rougier, de Nancy : cellules à l'hydrure de potassium. Ces cellules ont une sensibilité beaucoup plus grande que celles au potassium (mille fois plus environ), et elle est répartie sur un domaine beaucoup plus vaste qui couvre tout le spectre visible et une partie importante du spectre infra-rouge.

UTILISATION PRATIQUE.

C'est cette sensibilité élevée dans l'infra-rouge qui a permis à l'ingénieur R. Dubois de créer un appareil des plus intéressants pour la surveillance des propriétés et la défense des banques, bijouteries, châteaux, musées, etc.



Le faisceau infra-rouge provenant de l'émetteur E se réfléchit sur les différents miroirs M1, M2, etc., disposés autour de la pièce, et parvient au récepteur R, constitué par un ressort maintenu en tension au moyen d'un électro-aimant. Dès qu'un corps opaque s'interpose sur le circuit, le courant est coupé. L'électro-aimant du récepteur R ne maintient plus le ressort, qui, en se débandant, actionne les sonneries d'alarme.

Ainsi qu'on a pu le voir à la dernière Foire de Paris, ce procédé a fait ses preuves. Dans l'immense parc des expositions, au stand des bijoutiers, les spectateurs étaient invités à prendre dans une vitrine de splendides bijoux exposés à portée de la main. Mais, à la grande stupeur des audacieux qui s'avançaient, un barrage invisible les empêchait d'approcher. Les rayons infra-rouges montaient une garde vigilante.

Pour réaliser cette barrière invisible, la méthode de M. Dubois est extrêmement simple. Une boîte métallique d'un volume réduit produit les infra-rouges, et le faisceau est renvoyé en zigzag par des miroirs, judicieusement placés, qui réfléchissent le rayon et le ramènent à son point de départ, reprendre contact avec la cellule sensible.

Tant qu'un corps opaque ne viendra couper le faisceau invisible ainsi établi, le courant électrique circulera normalement, maintenant en tension un ressort des signaux avertisseurs, au moyen d'un électro-aimant. Qu'un intrus vienne à s'interposer, à traverser le faisceau, il coupe le courant, et l'électro-aimant, en se relâchant, actionne le ressort qui met en branle le signal d'alarme.

Dans un appartement, le fonctionnement est identique. Si un corps opaque vient à franchir le faisceau, les sonneries fonctionnent, des lampes s'allument, tous les moyens de protection prévus se mettent en action.

Le plus extraordinaire, c'est que cette opération puisse s'effectuer avec des appareils aussi petits, pouvant être dissimulés très aisément — l'émetteur et le récepteur sont des cubes de 25 centimètres de côté — et avec une commodité aussi grande que celle donnée par l'alimentation directe, par une simple prise de courant sur le secteur de courant.

D'AUTRES POSSIBILITÉS.

Il y a bien d'autres applications possibles des cellules : système avertisseur de passage ; déclencheur de relais ; inscription sur un tambour enregistreur de l'instant précis de l'arrivée d'un avion, d'une auto, d'un cheval dans les courses ; on peut déterminer, avec la plus grande précision, la vitesse des véhicules, grâce aux rayons invisibles.

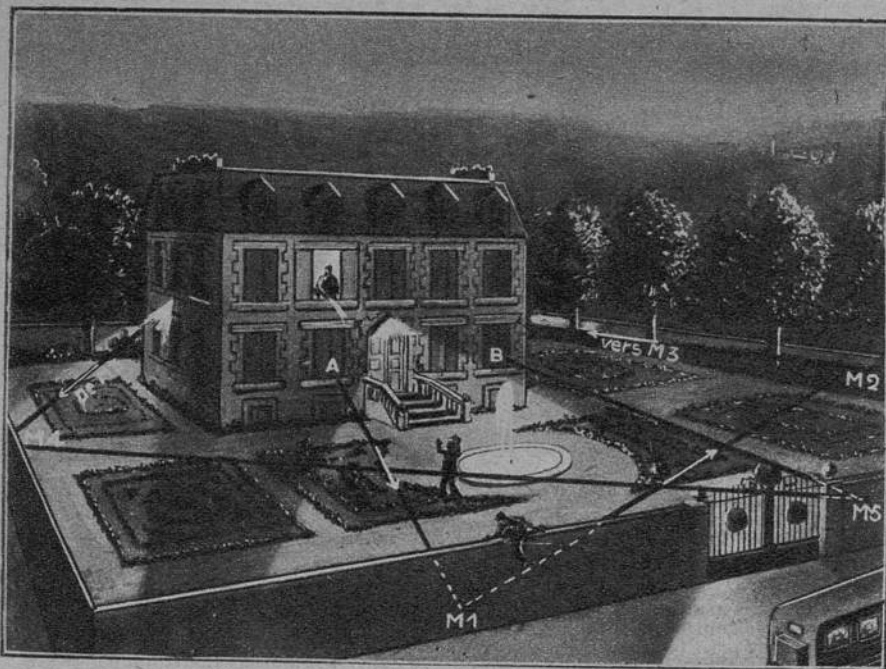
Pour les chemins de fer, augmentation de la sécurité : signalisation avec reproduction des signaux sur la locomotive ; fermeture automatique des passages à niveaux ; déclenchement des aiguillages ; sémaphores infra-rouges qui, étant fermés, mettraient en marche, au passage du convoi, un signal d'alarme avertissant le mécanicien.

En installant sur le pont d'un navire, et suivant un dispositif spécial, un puissant phare infra-rouge, on peut également créer un barrage invisible, véritable zone de protection, par temps de brume, contre les obstacles invisibles : navire, grosse épave, icebergs, etc.

Dans un autre domaine, les cellules Dubois rendent aussi des services considérables : il s'agit des mesures photométriques.

Elles constituent en effet un œil électrique qui permet d'apprécier, avec plus de sensibilité que l'œil humain, les différences d'éclairement, de sorte que les comparaisons d'intensité lumineuse s'effectuent maintenant avec un casque téléphonique, et la mesure est dix fois plus sensible et infiniment plus rapide, car il n'y a plus d'indécision, et les lectures sont étroitement groupées.

On mesure de même les absorptions, les pouvoirs réfléchisseurs, le facteur de diffusion, les densités photographiques, les transparences et même les colorations des papiers, des étoffes, etc. Dans les services de l'identité judiciaire, des résultats probants ont déjà été obtenus avec ces appareils, et dans quelques affaires récentes, les infra-rouges ont permis aux experts d'obtenir la preuve de crime qui, sans la science, seraient demeurés impunis.



Voici le même dispositif à l'extérieur d'une villa. Le courant part de l'émetteur A, se réfléchit sur les miroirs M1, M2, etc., est renvoyé enfin au récepteur B. Le passage d'un malfaiteur dans le circuit déclenche les sonneries intérieures, en même temps qu'il fait allumer les lampes électriques extérieures.

Enfin, ces cellules permettent des choses merveilleuses, tels que les films parlants, la téléphotographie et la prestigieuse télévision, qui n'en est encore qu'à ses débuts, mais qui grandira vite.

On peut donc avec certitude envisager le jour prochain où, non seulement on sera immédiatement averti de l'entrée d'un cambrioleur dans un appartement, mais on le verra aussitôt, par la télévision, apparaître sur un écran en même temps qu'un autre appareil prendra automatiquement quelques photographies sous diverses incidences.

En possession de documents sem-

blables si le malfaiteur parvient à s'échapper, la police verra ainsi ses recherches facilitées, et l'arrestation des bandits rendue beaucoup plus prompte. De plus, quelle simplification dans le travail : plus de temps perdu à la recherche d'empreintes digitales ou de traces minimes, les policiers auront immédiatement en mains les principaux éléments de leur enquête.

D'ici quelques années, nous pourrions dormir tranquilles. Nous n'aurons plus rien à redouter de MM. les cambrioleurs, qui devront alors se résoudre à prendre leur retraite!

JEAN CARON.

ASSASSIN DE SON FILS

Chaque jour, le policeman Jack Rau, de Merced (Californie), préposé à la garde d'un passage à niveau, donnait la voie libre à un autobus chargé de gosses qui se rendaient à l'école. Parmi ces enfants, il y avait le sien, Robert Rau, âgé de six ans.

Robert Rau se mettait toujours à côté du conducteur pour dire bonjour à son cher papa, qui serrait au passage la menotte du gamin.

Il y a quelques jours, l'autobus se présentait en retard de quelques secondes. Jack Rau savait qu'un train devait passer; mais s'étant avancé jusqu'à la voie, il crut pouvoir donner au driver du car l'auto-risation requise; et il lui fit signe « Allez ! » en même temps qu'il souriait à son petit Robert...

Et ce fut une horrible catastrophe ! Le lourd véhicule, chargé de cent écoliers qui riaient et chantaient, n'avait pas franchi les voies qu'à toute vapeur surgit le rapide — lui-même en retard et qui poussait ses feux !

Malgré les efforts du mécanicien et du conducteur de l'autobus, qui tous deux avaient eu conscience de l'horrible danger, en dépit des cris angoissés de Jack Rau, l'inévitable se produisit... La locomotive

prit en plein travers l'arrière du car, l'enfouya s'écraser, en miettes, à quarante mètres de là, sur le talus, parmi des cris, des plaintes, des râles.

Six enfants avaient été tués sur le coup; quarante autres étaient grièvement blessés; d'autres, enfin, ayant subi une commotion nerveuse, couraient en pleurant à travers la campagne, sans savoir même où ils allaient...

Le petit Robert Rau, jeté hors de son siège, avait une fracture du crâne, une fracture de la mâchoire, des plaies et des contusions sur tout le corps. On espère cependant le sauver, de même qu'on espère sauver son malheureux père, qu'une congestion cérébrale retient dans le même hôpital, et dont on a cru plusieurs jours qu'il allait perdre la raison, aux suites de son épouvantable erreur !

Notre photo montre M^{me} Rau, femme du policeman et mère du petit Rau, penchée sur le lit de l'innocente victime, qui semble à peine s'éveiller du plus terrible cauchemar.

Et, de là, la malheureuse femme va voir son mari, qui ne la reconnaît plus... Quelle ampleur affreuse ne revêt point semblable tragédie !

(W. W.)



Méfiez-vous de certaines jeunes filles

(Suite de la page 9.)

Oui, la nuit, entre minuit et quatre heures du matin ! Et cela parce que l'accusatrice l'avait exigé ainsi : c'étaient les seules heures auxquelles elle pouvait comparaître avec tout son sang-froid et toute sa raison ; le reste du temps, son état de santé (les médecins parlaient même de catalepsie) ne le lui permettait pas.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le défilé des témoins commença. Toutes les dépositions précises, matérielles furent en faveur de l'accusé : Celles-ci par exemple :

Toutes les lettres, déclara un expert, doivent être attribuées à M^{lle} de Morell. — « Elles sont écrites, fit remarquer un autre, sur du papier très rare dans le commerce, et identique à celui dont se sert M^{lle} de Morell. »

La nuit du prétendu attentat, la Roncière se trouvait chez lui, en compagnie galante, et on le prouva. Un architecte vint démontrer que l'escalade pour atteindre le deuxième étage par l'extérieur était impossible, même pour un acrobate. Le vitrier qui remplaça le carreau cassé fit remarquer que cette vitre avait reçu un coup, non de l'extérieur, mais de l'intérieur, et qu'au reste, le trou était trop petit pour permettre à une main du dehors de faire jouer l'espagnolette de la fenêtre.

Ce fut en vain. Ni M^{lle} de Morell qui persévéra dans ses accusations, ni la partie civile, représentée par le fameux avocat Odilon Barrot, ne furent troublées par ces preuves convaincantes.

Odilon Barrot remporta d'ailleurs le plus grand succès auprès du public en lisant, au cours de sa plaidoirie, la lettre adressée au roi par le général de Morell pour lui demander justice. Maintenant que le temps est passé sur ce drame, on ne peut s'empêcher de sourire en relisant ce factum ampoulé :

O honte, opprobre, malheur horrible, souvenir d'un crime qui me conduira au tombeau en causant la ruine de tous les miens ! Aurai-je la force de retracer ce qui devrait être enseveli dans le centre de la terre ? Le monstre est entré par escalade dans la chambre de ma fille par la fenêtre et a assouvi sur elle tout ce que la brutalité la plus féroce peut inspirer, malgré les efforts de la malheureuse miss Allen... Je n'ai pas la force d'en dire plus. Ce démon, vomi par l'enfer pour notre destruction, a eu la cruauté barbare de se vanter de son crime et de nous instruire lui-même des plus horribles détails... Il a fallu, pour ne pas déshonorer publiquement ma malheureuse fille, dévorer tout cela, souffrir mille morts, mille tortures... Marie, chère et douce victime, tu étais ce que j'aimais le plus au monde ! Ange de pureté, espoir de la famille, orgueil de tes parents, innocent agneau lâchement égorgé...

A quels sommets de l'éloquence aurait atteint ce brave général si sa fille avait été réellement violée — malgré les efforts de miss Allen ! — et réellement assassinée ?

Après le ministère public, qui s'acharna, lui aussi, à ne rien voir, à ne rien comprendre, l'avocat de l'accusé prit la parole. On n'en peut guère imaginer de plus célèbre puisque c'était M^{re} Chaix-d'Est-ange et l'on eût pu penser qu'une telle voix saurait confondre une accusation si fragile. Elle se heurta, comme les témoins, au parti pris des jurés : la fille d'un général, la fille d'un baron ne pouvait être une hystérique. Tout ce que le jury consentit, ce fut l'octroi des circonstances atténuantes. Pour « tentative de viol et blessures volontaires », le lieutenant de la Roncière fut condamné à dix ans de réclusion.

Toute la salle applaudit à ce verdict.

Destitué de son grade, le condamné accomplit sa peine jusqu'au bout, et ce fut seulement quatre ans après sa sortie de prison qu'il put faire accepter sa demande en révision. En 1849, le premier procès fut cassé et la Roncière réhabilité. La science avait fait quelques progrès, le respect de la vérité aussi.

Émile de la Roncière ne rentra pas dans l'armée ; il n'avait pas eu lieu de s'en féliciter ! Mais comme on lui devait une compensation, on le nomma inspecteur de la colonisation en Algérie, puis, quelques années plus tard, commandant supérieur à Tahiti. C'est dans cette île lointaine et parfumée qu'il mourut, en 1874. Il était alors chevalier de la Légion d'honneur.

Quant à la jeune fille dont l'étrange folie avait causé une si effroyable erreur judiciaire, son destin fut des plus calmes, des plus réguliers, des plus honorables. Peu de temps après le procès, alors que sa victime moisissait en prison, elle épousa le marquis d'Eyrargues, chef de cabinet du Maréchal Soult, et, pour lui prouver leur sympathie, le roi Louis-Philippe et la reine signèrent son contrat de mariage. Elle fut bonne épouse et bonne mère ; Elle eut, dit-on, plusieurs enfants... Personne ne parla plus de celle dont le professeur Brouardel a dit, dans son traité de médecine légale :

« Cette jeune fille hystérique fit condamner un innocent. »

R. R.

LE BON MOYEN

Ce fait, rigoureusement authentique, eut pour théâtre, au cours des vacances dernières, le département de l'Eure.

En ce riant début de Normandie, les autos sont nombreuses puisque ledit département est traversé par les routes de Deauville, de Rouen et de Cherbourg.

Or le dimanche matin, vers l'ouest et le lundi matin, vers l'est, il est bien difficile aux automobilistes de faire de la vitesse sur ces routes, sans risques d'accidents.

L'un d'eux pourtant, chauffeur d'un riche Américain installé à Trouville, trouva un moyen ma foi ingénieux de faire le vide sur son passage.

Oh ! ne vous réjouissez pas, automobilistes, le coup est étonné et il vous en coûterait une forte amende si vous vouliez imiter cet ingénieux chauffeur.

Cet homme donc s'était muni d'un sifflet et dès que des voitures se trouvaient en trop grand nombre devant lui il donnait un coup, puis deux, voire trois dudit instrument.

Un coup de sifflet ! Parbleu c'est un appel des gendarmes. On vous siffle, donc on est en faute. Et les autres automobilistes d'arrêter pour laisser la route au malin siffleur.

Mais ajoutons que l'aventure s'est terminée devant les tribunaux et que l'Américain a trouvé un peu cher le sifflet de son chauffeur.

BOIS de BOULOGNE, BOIS D'AMOUR

par WILLY et POL PRILLE, un vol. illustré 15 fr.

La chronique scandaleuse a voulu représenter le Bois de Boulogne parisien comme un moderne Parc-aux-cerfs. Faut-il tout croire ? Et la garde qui veille à tous les carrefours ne suffit-elle pas à empêcher certains écarts ? Huysmans eût aimé ce livre-là, comme une suite naturelle aux perversités diaboliques dont il s'est fait l'historien. C'est un document sans analogue sur notre époque : mystérieux rendez-vous nocturnes, pratiques étranges du nudisme, exploitation commerciale de la volupté, psychologie des spectateurs, autant de chapitres curieux qui doivent servir à l'histoire des mœurs. Les auteurs, témoins objectifs et incorruptibles, délimitent une fois pour toutes ce qu'il faut entendre par ces actuelles saturnales. (Editions Montaigne, 13, quai de Conti, Paris.)

JEANETTE MAC DONALD ET PHILIPPE DAUDET

JEANETTE MAC DONALD reparait sur l'écran, après une longue période de silence. Qu'était-il donc arrivé à la jolie reine du cinéma ? Vous le saurez en lisant le volume passionnant que M. Maurice Privat lui a consacré. Sous forme romanesque il évoque les aventures princières de la vedette avec une délicatesse d'impressionnisme et fait connaître les plus curieux dessous d'Hollywood, capitale du cinéma.

On sait que cet écrivain rédige un livre par mois, livre palpitant de vie, que l'on n'a pas le droit d'ignorer, qui permet de connaître à fond les questions dont on parle. Par l'ampleur des sujets traités, le talent et la documentation sûre, présentée avec esprit, M. Maurice Privat fait penser à un nouveau Balzac. Il a publié, dans cette célèbre collection des Documents secrets qui révèle l'histoire inconnue de notre temps, le Mystérieux Assassinat de Mrs. Florence Wilson, Oustrie et Cie, les Révolutions de 1914 et la Crise mondiale, la Commission d'enquête, le plus bel Escroc que j'aie connu Jeannette Mac Donald, roman, Lyon, ville secrète.

Voici qu'il va lancer l'Enigme Philippe Daudet.

Jusqu'à présent, seuls les amis ou les adversaires du grand polémiste fils d'Alphonse Daudet avaient étudié la fin tragique de Philippe Daudet. Pour la première fois, la mort d'un adolescent qui donnait tant d'espérances est examinée avec impartialité.

S'appuyant sur une information irréfutable, M. Maurice Privat suit toutes les pistes, et l'on sait qu'il y excelle. Il conclut à l'énigme, et l'on voudra suivre ses démonstrations aussi lucides que convaincantes. D'autant qu'il révèle, sur la police, des actes extraordinaires, des hauts faits et des histoires inconnues.

Il faudra lire cette série, et nous ne saurions trop le recommander à nos lecteurs.

Tous les volumes des Documents secrets sont à 12 francs. On peut se les procurer, 16 rue d'Orléans, à Neuilly, Paris.

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré peut être guéri en 3 jours, s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

E. J. WOODS, Ltd 167, Strand (188 F). LONDRES W. C. 2.

On accuse, on plaide, on juge...

Les trascibles anciens époux.

Lorsque deux époux divorcent, la femme proclame bien haut :
— C'est fini... je ne le connais plus !
Tandis que le mari rétorque :
— Bon débarras... elle n'existe plus pour moi !

Mais que le destin, qui si souvent s'amuse à faire de la vie une sorte de « surprise partie », mette brusquement face à face ceux qui formèrent un ménage et, parfois, ils s'abandonnent presque tendrement, parlant avec émotion du passé, et, parfois aussi, ils s'injurient brutalement. C'est ainsi que M. et M^{me} Harlay prirent, il y a quelque deux ans, la sage résolution de divorcer puisque l'existence conjugale n'était plus pour eux qu'un échange de paroles plus aigres que douces.

Et l'ex-M^{me} Harlay prononça la phrase rituelle :

— C'est fini... je ne le connais plus !
Tandis que M. Harlay déclarait :
— Bon débarras... elle n'existe plus pour moi !

Puis tous deux reconvoquèrent en nouvelles et justes noces... le temps passa... le hasard n'avait jamais remis en présence les ex-époux, lorsqu'un soir dernier, M. Harlay dînait paisiblement en compagnie de sa seconde femme, quand il entendit distinctement ces mots :

— Goujat... crétin... sale individu !
Il leva la tête et, voyant sa première femme assise à une table voisine avec un homme — son second mari — il n'eut aucun doute : c'était bien à lui que venaient de s'adresser ces aménités, auxquelles il répliqua de telle manière que son adversaire, saisissant une carafe, la lui lançait à toute volée à la tête.

Une maîtresse gifle fut la réponse du peu galant ancien mari.

Médusés, le nouvel époux et la nouvelle épouse contemplaient cette violente explication rétrospective.

Enfin, on sépara les belligérants, mais l'histoire aura prochainement son épilogue devant la XII^e Chambre correctionnelle, où réciproquement s'assignent les deux anciens époux ; peut-être ferait-on bien de les isoler au jour de l'audience pour éviter un deuxième acte au vaudeville commencé au restaurant.

Bury's dog star.

Quel est l'amateur de music-hall qui ne connaît le célèbre numéro « Bury's dog star » exécuté par les Bury, mari et femme, suivis de leurs cinq chiens admirablement dressés.

Or, un soir de l'hiver dernier, le ménage et les chiens — aussi célèbres à Paris qu'à Londres et à New-York — revenaient en auto de Belgique, lorsque près de Vauxjour, en Seine-et-Oise, ils se heurtèrent à une remorque abandonnée sans lumière, presque au travers de la route, par le chauffeur Casson.

Le réservoir à essence défoncé, l'auto prit feu... M. et M^{me} Bury grièvement brûlés tentèrent de sauver leurs cinq chiens, dont l'un, affolé par les flammes, disparut.

M^{me} Bury affreusement blessée ne pourra jamais plus paraître sur une scène et la capacité de son mari est très diminuée.

Aussi tous deux demandaient-ils dernièrement au tribunal de Pontoise de leur accorder cinq cent mille francs de dommages et intérêts.

Après une émouvante plaidoirie de M^{re} René Pommier, qui fit valoir la détresse du « Bury's dog star » jadis si fêté, et une défense de M^{re} Carel pour le chauffeur Casson, ce dernier a été condamné à quinze jours de prison.

Quant aux deux victimes, elles ont obtenu chacune vingt mille francs de provision et la désignation de trois médecins

légistes chargés de déterminer la gravité de leurs blessures.

Le mot.

Un soir, M. Maurice Gir, passant en auto place de l'Opéra, fut arrêté par un agent qui lui reprocha de ne pas avoir allumé ses phares.

Le conducteur donna immédiatement satisfaction au représentant de l'autorité, lequel se montra néanmoins insatisfait — l'agent, comme son patron le commissaire, est sans pitié — et réclama les papiers de l'automobiliste, qui les chercha dans une poche, dans une autre, dans son portefeuille, ne les trouva pas et, finalement, eut une exclamation qui n'était, à la vérité, qu'un mot... un seul mot... bref sonore... celui-là même qu'un général français, commandant un des derniers carrés de la vieille garde, prononça à Waterloo après la phrase fameuse :

« La garde meurt et ne se rend pas !
Mais on peut être agent et ne pas toujours avoir l'âme héroïque, en l'occurrence l'interlocuteur de l'automobiliste ne prit guère le mot de Cambronne ; il verbalisa — M. Gir avait enfin trouvé ses papiers — et le rapport envoyé au Parquet vaut au promoteur de comparaître le 4 août — et dire que c'est l'anniversaire de l'abolition des privilèges ! — devant la XI^e Chambre correctionnelle pour injure à agent, en vertu de l'article 224 du code pénal.

M^{re} Crutians, qui défendra le coupable, se réserve de plaider que le mot incriminé constitue une exclamation courante, en



Jules Hénon, concierge de l'avenue Malakoff, accusé d'être complice d'un voleur de nuit, voleur de lames de parquet, s'est exagéré l'importance de cette accusation. Se croyant déshonoré, il a tué sa femme, puis s'est suicidé ensuite. Voici le portrait de Jules Hénon et de M^{me} Hénon. (R.)

usage dans notre langue pour exprimer la colère, le regret, l'indignation — M. Gir, lui, exprimait son ennui d'être retardé — mais, en tout cas, il n'est pas une injure à un digne représentant de l'autorité.

Enfin le défenseur aurait l'intention de citer, à titre de témoins, M. Gaston Rageot, président de la Société des gens de lettres, et M. Salomon Reinach, de l'Académie des Belles-Lettres, pour les prier de donner une définition exacte du mot... du mot court, sonore et bref.

La valeur d'un nez.

Que vaut un nez ? impossible de répondre ainsi tout de go : il faut savoir si ce nez appartient à un homme ou à une femme, à un être jeune ou vieux, beau ou laid ? L'autre jour, une brave Américaine, M^{me} R., poursuivait devant le Tribunal correctionnel un chauffeur qui,



En décembre dernier, Jeanne Millot (dix-neuf ans) tuait, à coups de revolver, son amant, le sergent Deniel, poussée, déclarait-elle, par son fiancé, Théodore Ballesti. Les deux accusés ont comparu devant les assises du Var. Le jury a condamné Jeanne Millot à quinze ans de travaux forcés et a acquitté le caporal Ballesti. A gauche : Jeanne Millot. A droite : Théodore Ballesti. (W. W.)

dans une rue parisienne, l'avait renversée de si malencontreuse façon qu'un petit bout, un très petit bout de son nez, était resté sous l'auto, s'il est possible de dire.

La chirurgie esthétique avait fait son œuvre et la dame d'outre-Atlantique ne conserve de l'accident qu'une cicatrice, assez disgracieuse, il est vrai, pour laquelle elle réclame cent mille francs de dommages-intérêts à la compagnie responsable du taxi.

— Cent mille francs, s'exclama à la barre le représentant de la compagnie, cent mille francs pour le bout du nez !



mais d'abord quel âge a donc la demanderesse ?

Et l'avoué de celle-ci de rétorquer que sa cliente ne voulait pas dire son âge. — Mais alors, déclara la compagnie, il est impossible de statuer sur le dommage, différent si la victime a vingt ans... ou soixante : je propose de lui faire sommation par voie d'huissier d'avoir à dire son âge avec pièces justificatives à l'appui !

Le tribunal galant n'a pas voulu imposer cette épreuve à la plaignante, laquelle, ayant déjà perdu une minime partie de son nez, ne pouvait, de plus, être contrainte à dévoiler ce secret que peu de femmes avouent : l'âge certain.

Aussi les magistrats se contentèrent-ils de nommer un médecin chargé d'examiner le nez de l'Américaine et d'évaluer le préjudice subi.

L'ancien gendarme cherchait femme et argent.

Lassé de l'uniforme, Jean Straboni, ancien gendarme, quitta sa Corse natale pour venir à Paris faire des affaires et tenter fortune ; il faut croire que celle-ci ne lui fut guère plus favorable que celles-là, car il ne tarda pas à envisager une manière plus aisée de subsister... aux dépens d'autrui.

Après quelques essais d'amours illégitimes, il décida qu'une femme sage, rangée et possédant des économies serait encore le plus court chemin vers une stabilité pécuniaire souhaitable.

C'est ainsi qu'il devint lecteur assidu d'un journal matrimonial où femmes de chambre et cuisinières en mal de mari font paraître d'alléchantes réclames.

« Je suis jeune, dit l'une, trente ans, j'ai une jolie figure agréable, de beaux yeux verts (sic) et un petit magot (resic). »

« Je suis veuve, écrit une autre, seule et cherche l'âme sœur, qui répondra à mon appel ?... »

Il répondit à l'une d'entre elles, qui n'était sans doute pas à son premier essai, et eut la chance de tomber sur une maison particulièrement bien fournie, car cuisinière et femme de ménage unissaient leurs

efforts pour trouver chacune un mari.

La première de ces dames ayant pris l'initiative de faire insérer une annonce dans le journal matrimonial reçu, en échange, une lettre fort courtoise et parfaitement correcte de Straboni, l'assurant qu'il possédait une haute taille, un physique séduisant et des sentiments distingués.

Malheureusement, il accusait quarante-cinq ans, et même en faisant la part d'une dissimulation de coquetterie normale — car il en avait cinquante — il paraissait trop jeune aux yeux prudents de la mère cuisinière qui, ayant l'âme aussi tendre que la chair des poulets qu'elle faisait doucement rôtir, songea alors à obliger sa confidente et amie, Françoise Lebrun, femme de ménage, laquelle pourrait ainsi profiter de l'occasion.

Françoise, blonde, rouge et naïve comme il n'en est plus, prit la lettre et répondit comme si elle lui avait été adressée.

On se donna rendez-vous et, séduite par les allures d'homme du monde de l'ancien gendarme — c'est elle qui le déclara plus tard —, elle envisagea l'avenir sous un jour riant : café, comptoir, commerce, acheté avec les économies de ladite Françoise et... bague au doigt.

L'idylle fut charmante, Straboni était galant et sa fiancée enchantée lui fit goûter dans l'office aux sauces savantes et aux pâtisseries onctueuses de la cuisinière complaisante.

Hélas ! le fonds de commerce soi-disant acheté avec les vingt-cinq mille francs d'économies péniblement amassées s'évanouit avec les humbles deniers de la crédule femme de ménage. Pour retrouver son argent — ce qui paraît chimérique — l'imprudente Bretonne n'avait plus qu'une ressource : porter plainte... ce qu'elle fit.

M. Laugé, juge d'instruction, a ouvert une information contre l'ex-gendarme, assisté de M^{re} Marguerite Ferand.

M^{re} Georges Jacob soutient les intérêts de la pauvre Françoise Lebrun : celle-ci retrouvera-t-elle ses rêves ? Peut-être au détriment de ceux-ci, aura-t-elle acquis un peu d'expérience.

Rendez-moi mes cinquante francs.

La comtesse de Lamotte avait, le dimanche matin, en se rendant à la messe, remarqué un vieillard minable qui se tenait à la porte de l'église.

La comtesse, après la messe, chercha le pauvre homme à qui elle voulait faire l'aumône, elle ne le retrouva plus et remit pour lui cinquante francs au curé de la paroisse.

Celui-ci, les jours suivants, vint sous le porche de son église pour découvrir le bénéficiaire du don : il ne le trouva pas et employa les cinquante francs à faire dire des messes.

— Avez-vous donné mon argent comme je vous l'avais demandé ? interrogea la donatrice.

— Non, fit l'ecclésiastique, le vieillard avait disparu.

— Alors rendez-moi mes cinquante francs !

— Impossible... ils ont servi à dire des messes !

— Ce n'est pas l'emploi que j'en voulais faire, conclut la comtesse de Lamotte, rendez-moi mes cinquante francs ?

Le brave curé se recusa et son aristocratique paroissienne en appela au juge de paix, qui interrogea le prêtre et la plaignante :

— Qu'importe, explique le premier, qu'un don soit remis à un vieillard ou aux membres de notre église : l'âme charitable qui a fait ce don s'attirera sur elle, quel que soit le bénéficiaire, les bénédictions du ciel !

Mais la comtesse, ayant rétorqué que ses cinquante francs devaient avoir un but précis, le juge de paix a adopté sa thèse et condamné le prêtre à la restitution.

SYLVIA RISSE.



Le chauffeur André Voisin était trompé par sa femme Cornélie. Celle-ci avait pris un amant, M. Didat, et abandonné son mari et sa fille. Cornélie revint au domicile conjugal, mais pour peu de temps, car elle retourna bientôt chez son amant. Un jour, André Voisin se rendit chez Didat et le frappa mortellement de deux coups de couteau. Le jury de la Seine l'a acquitté. A gauche : André Voisin. A droite : M^{me} Voisin déposant devant le jury.



Certains criminels sont-ils vraiment coupables ?

Doit-on castrer les satyres, les vampires au lieu de les guillotiner ?

L'exécution de Peter Kurten, le vampire de Dusseldorf, a surpris des milliers de personnes en Allemagne. Depuis la condamnation de ce sinistre criminel, un courant d'opinion s'était en effet établi chez nos voisins de l'est. De hautes personnalités scientifiques allemandes n'allaient pas jusqu'à prétendre que Peter Kurten devait être tenu pour irresponsable. Le passé du vampire, selon ces savants, plaiderait en faveur de cette thèse. Kurten, dès sa plus tendre enfance, avait commencé à éprouver le goût du meurtre. De là à déclarer qu'il devait être considéré comme un « malade » il n'y avait qu'un pas, vite franchi.

On sait qu'en Allemagne, le freudisme est en grand honneur. Selon la théorie freudienne, un être humain qui lutte contre l'assainissement de ses penchants n'est pas normal : il faut donc leur laisser libre cours.

Presque tous les freudistes ont estimé que Peter Kurten, en commettant ses crimes, n'avait fait que céder à des impulsions irraisonnées mais impérieuses.

Ces mêmes freudistes ont déclaré qu'on ne pouvait exécuter la sentence de mort prononcée contre Kurten. Et ils ont suggéré que le « malade » devait être mis hors d'état de nuire, sans toutefois être décapité. Selon eux, une commutation de peine s'imposait.

Pour quelques-uns — et non des moins notoires — une seule solution se justifiait : la castration.

C'est que la théorie de la castration considérée comme une peine « humaine » est très en faveur aujourd'hui dans de nombreux milieux allemands qui s'occupent de criminalologie.

Tout ce mouvement créé autour de l'horrible figure du vampire de Dusseldorf a bien failli aboutir à la grâce du criminel. C'est pourquoi son exécution a été différée si longtemps.

Peter Kurten, même après sa mort, continue à alimenter certaines polémiques en Allemagne, où de doctes personnages persistent à affirmer qu'il n'était pas responsable.

Il nous a paru intéressant de questionner à ce sujet de hautes personnalités médicales françaises. Nous leur avons demandé :

Etant donné tout ce que vous savez de Peter Kurten et des prédispositions au crime qu'il manifestait dès son plus jeune âge, estimez-vous qu'il devait vraiment être tenu pour irresponsable ?

Et nous avons ajouté :

Êtes-vous partisans, comme certains savants allemands, d'introduire, pour certains délits, la castration dans l'échelle des peines ?

L'opinion du Docteur Paul.

Le Dr Paul est assurément le médecin légiste le plus connu de France, le plus justement populaire. Il est une des figures principales et particulièrement sympathiques du Palais de justice et de ses coulisses : Police judiciaire, Institut médico-légal, (ex-Morgue), Préfecture de police, Sûreté générale, etc. Son nom tient depuis de longues années la grande vedette dans tous les procès célèbres évoqués à la Cour d'assises, procès criminels qui passionnent si intensément les masses et qui accaparent les premières pages de nos grands quotidiens.

La mission du Dr Paul est redoutable, terriblement angoissante même, puisque, le plus souvent, il « tient entre ses mains le couperet de la guillotine ».

A notre première question, cet auxiliaire si savant et si impartial de la justice se récrie et lève les bras au ciel :

— Voyons, sérieusement, comment voulez-vous que je puisse vous dire si mes confrères allemands ont eu tort ou raison de ne pas déclarer entièrement responsable le légendaire satyre de Dusseldorf, alors que j'ignore totalement le sujet et jusqu'aux procès-verbaux qu'ont rédigés lesdits médecins allemands ?

« D'après les journaux, il me semble qu'il s'agit d'un psychopathe très spécial et particulièrement redoutable. Mais était-il irresponsable, totalement ou partiellement ? Avec le sujet sous la main, si j'ose dire, son pedigree, la connaissance complète de tous ses crimes, ce serait déjà un point d'interrogation formidable et passionnant à se poser. Mais, dans l'ignorance de tout cela, la question ne peut pas être examinée, surtout par moi qui suis médecin légiste et non médecin aliéniste.

« En ce qui concerne la castration des criminels, je puis me prononcer nettement : je m'élève avec indignation contre ce procédé soutenu par certains médecins d'outre-Rhin.

« La castration des criminels a été pratiquée en Amérique et l'est encore, je crois, dans certains Etats de l'Union. Elle a été également tentée en Suisse, mais alors seulement avec l'assentiment écrit et signé du sujet, et, partout, il semble bien que les résultats ont été purement négatifs.

« Évidemment, maintenant, la castration des adultes présente beaucoup moins de dangers que jadis où elle ne pouvait guère être pratiquée impunément que sur les enfants. Il convient de noter qu'elle a une influence considérable sur toute l'économie : le sujet manque totalement d'énergie, il souffre d'impotence à tout travail, ses formes s'arrondissent, s'efféminent. Dans bien des cas, le « castré » devient une inutilité sociale intégrale, bon pour l'asile.

« Chez la femme, au contraire, la castration, autrement dit l'opération qui consiste à empêcher la reproduction, a beaucoup moins d'importance. La voix, au lieu de rester ou de devenir claire, comme chez l'homme, prend souvent un ton grave, le système pileux se développe.

« Et, pour envisager la question de l'empêchement de la récidive chez les criminels des deux sexes, je vous répète que je n'y crois pas, étant en cela en fort bonne compagnie.

« Ne vit-on pas, d'ailleurs, des castrés tuer quelques mois après les chirurgiens qui les avaient opérés ?

« Au surplus, je considère que la castration est attentatoire à la dignité humaine, l'admettre serait, à mon avis, un retour en arrière et, en quelque sorte, admettre aussi, implicitement, les châtiments corporels, comme en Angleterre.

« Ce serait admettre, en outre, logiquement, l'irresponsabilité de tous les criminels



Le Docteur Paul. (Photo Rol.)

par les tares, les lois de l'atavisme, de l'hérédité et, partant, l'abolition de la peine de mort ; le changement des bagues et des prisons en hôpitaux ou asiles. Cela, vous le voyez, nous conduirait loin. C'est la théorie du docteur italien Lombroso.

« Je suis intimement persuadé qu'il y a des criminels entièrement irresponsables, encore qu'en faibles proportions. Il y en a de partiellement irresponsables ; il y en a — et je crois que c'est encore le plus grand nombre — de totalement responsables. Seules, la science et une longue expérience permettent, après examens approfondis, d'avoir une opinion autorisée dont puisse bénéficier la justice.

Et le savant légiste, avec toute la souriante aménité qui lui vaut tant d'amitiés, nous reconduit jusqu'au seuil du coquet rez-de-chaussée qu'il occupe dans la paisible et presque provinciale rue de Varenne.

L'opinion de M^r Henry Rollet.

M^r Henry Rollet, directeur du « Patronage de l'enfance et de l'adolescence » de la rue de Vaugirard, est, depuis près de cinquante ans — il en a plus de soixante-dix — l'avocat spécialisé de l'enfance

coupable. Juge honoraire près le tribunal de la Seine, il fut, durant la plus grande partie de la guerre, président du tribunal pour enfants.

Nous sommes allés l'interviewer sur Peter Kurten, puisqu'aussi bien le satyre de Dusseldorf commença, ainsi qu'on le sait, la série de ses crimes dès la plus tendre enfance.

Tout au fond de l'admirable jardin escarpé, sous les frondaisons duquel se cachent les pavillons de l'œuvre, dans son charmant cottage directorial, l'aimable vieillard voulut bien nous déclarer :

— Peter Kurten fut, incontestablement, l'enfant pervers type particulièrement dangereux et vraisemblablement incurable. Du point de vue social, je crois que l'on a bien fait de le supprimer.

« Il me rappelle deux cas, non moins typiques, que je vais vous narrer rapidement :

« Tout d'abord, celui d'un petit garçon de neuf ans, dont le plus grand plaisir consistait à martyriser tous les animaux à sa portée, en dépit de toutes les remontrances et des plus sévères punitions.

« Un jour, ce petit monstre étrange presque entièrement une fillette de deux ans et chercha à la fourrer, évanouie, dans un placard bas où elle fut découverte à temps, par un miraculeux hasard. Elle fut sauvée, mais resta longtemps malade et, peut-être pour toujours, exagérément craintive.

« Questionné par moi, le petit misérable ne sut que me répondre : *Je ne sais pourquoi j'ai fait cela. Cela m'a fait plaisir de voir que je pouvais serrer aussi fort qu'un homme, et je croyais bien l'avoir étranglé.* Ces derniers mots étaient dits presque avec regret de n'avoir pas réussi. Nous le plaçâmes dans une famille, où il était très surveillé et étroitement tenu, mais, peu après, nous apprenions qu'il avait étranglé un petit chat avec lequel il se plaisait pourtant à jouer...

« Je ne savais, poursuit M. Rollet, quelle profession lui donner quand il eut l'âge d'entrer en apprentissage, car, d'autres méfaits analogues ayant suivi, je ne lui voyais vraiment de dispositions que pour être... aide bourreau.

« A la déclaration de guerre, il s'engagea et fut tué héroïquement, mais... il avait demandé à être « nettoyeur de tranchées », et, parait-il, se montrait impitoyable pour les blessés, qu'il achevait féroce...

Et, après un moment de silence, rêveur, notre interlocuteur ajoute :

— Je crois que, sans cette mort glorieuse, il serait aujourd'hui au bagne, ou... eût fini sur l'échafaud.

Cet enfant était assurément un criminel-né peut-être irresponsable.

« Le second cas est représenté par une fillette de quinze ans, encore non nubile, qui abandonna sa famille et fut retrouvée, d'ailleurs indemne, dans un corps de garde.

« A toutes mes questions, elle répondit : Je veux être apache !

« Hospitalisée, elle parut, au bout d'un certain temps, être revenue à de meilleurs sentiments, et c'est alors que, ses parents étant relativement aisés, elle fut placée dans un pensionnat très bourgeois de Bellevue.

« Hélas ! elle n'y était que depuis quelques semaines, quand, un soir, elle cacha un couteau (dérobé à la cuisine) sous sa robe et, en pleine nuit, tenta de tuer la surveillante du dortoir, qui fut assez grièvement blessée à la tête.

« Pour toutes excuses, elle déclara : « regretter de n'avoir pas tué sa maîtresse ».

« C'était encore, à mon avis, une criminelle-née. D'ailleurs, un lourd atavisme pesait sur elle, car elle était née du viol de sa mère par un ignoble individu, repris de justice des plus dangereux.

« On l'envoya à l'asile de Chevilly, tenue par les Sœurs dites « Dames de Saint-Michel », ordre qui, avant la Révolution, tenait à Paris un couvent célèbre où étaient enfermées les femmes adultères de l'aristocratie (petite page d'histoire).

« Mais, si mes souvenirs sont exacts, elle dut ensuite être internée à Sainte-Anne.

— Évidemment, monsieur le Juge, ce sont là des cas typiques, très intéressants, qui semblent justifier la théorie de Lombroso et de son école, mais pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de la perversion sexuelle chez les enfants, et notamment de la prostitution des fillettes, comme aussi des rapports que cela peut avoir avec le crime ?

— Je ne crois pas qu'il y ait un très grand rapport entre la perversion sexuelle, la prostitution et le crime chez les enfants, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les délits courants.

« Certes, durant ma longue carrière, j'ai eu l'occasion d'étudier, de défendre ou de condamner — puis-je le fus juge et suis avocat — bien des fillettes impubères qui se livraient à la prostitution, mais mon sentiment est, jusqu'ici, que ces pauvres petites malheureuses péchaient surtout par faiblesse et paresse.

« J'en ai connu une qui, à quinze ans, avait été déjà arrêtée vingt-deux fois pour prostitution clandestine. A sa dernière arrestation — c'était pendant la guerre —, comme je la chapitrai plus durement encore que les fois précédentes, elle me dit en pleurant : « Monsieur le Juge, c'est presque toujours avec des poils que « je vais ». Alors, je ne pensais pas si mal faire, et je ne les « tape pas comme les copines : y me donnent ce qu'ils veulent ! »

« Bon, voyez-vous, il y a peu de relations de cause à effet entre la prostitution enfantine (quelle horreur que l'accouplement pourtant nécessaire, de ces deux mots !) et le crime ; si tant est, même, qu'il y en ait, seule question qui nous intéresse ici.

« Ma longue expérience m'a appris qu'avec les enfants, pour arriver à des résultats, il faut énormément de psychologie, d'intuition, d'observations et... de douceur persuasive, persévérante, tenace.

« Il y a, d'ailleurs, des différences à observer, selon le sexe. Pour les filles, il faut faire preuve de douceur et de beaucoup de sentiment. Il faut tâcher de toucher l'âme, de l'émouvoir, la conviction et la guérison viennent ensuite. Pour les garçons, c'est le raisonnement clair, lucide, à portée de leur intelligence, et quasi paternel, qui m'a réussi le mieux, sans négliger, toutefois, la sentimentalité, surtout chez certains.

« Tenez ! voulez-vous une dernière anecdote, encore qu'elle nous éloigne un peu du sujet ? La voici, dans toute sa cruelle vérité qui me fait encore souffrir.

« J'avais placé une gentille fillette, qui semblait s'être très amandée, à la campagne, chez un brave père de famille.

« Un jour, il vint me voir avec l'enfant, déclarant que la petite lui avait volé vingt francs, fait étagé par plusieurs témoignages irrécusables, semblait-il.

« Cette recrudescence d'une fillette que je croyais moralement bien guérie m'exaspéra. Je la morigénai d'importance, en dépit de ses protestations d'innocence et de ses pleurs.

« A quelques jours de là, grande fut ma surprise de recevoir une lettre de ma petite voleuse — ou supposée telle — qui m'annonçait, en substance, qu'étant innocente, elle ne pouvait se consoler de n'avoir pas été crue par moi et qu'en conséquence, elle allait... se suicider.

« J'envoyai immédiatement un télégramme à la famille qui l'avait hospitalisée, la mettant au courant, avec prière de redoubler de surveillance.

« Hélas, presque par retour du courrier, je reçus une lettre m'informant que la pauvre petite avait mis son projet à exécution, et qu'elle s'était noyée dans la rivière.

Et nous primes congé de M. Henry Rollet, bon et savant vieillard qui a sauvé tant d'enfants des pires déchéances ; tant d'enfants dont il reste le père spirituel, les suivant dans la vie, les conseillant, les aidant.

Mais il nous semble bien que ses yeux, soudain, au souvenir si triste de la petite suicidée, s'étaient empués de larmes.

(A suivre.)

DANTIN.

LA VEDETTE DE CINÉMA

LILY DAMITA

NOUS PARLE DE

JEANETTE MAC DONALD

La vedette de cinéma franco-américaine Lily Damita passe ses vacances à Paris. Nous lui avons demandé ce qu'elle pensait de l'affaire Jeanette Mac Donald à laquelle *Police-Magazine* a consacré une enquête.

— Je ne sais quelle est l'origine de cette ridicule affaire, nous a dit Lily Damita. Jeanette Mac Donald n'a jamais quitté l'Amérique et dans quelques jours elle viendra pour la première fois en Europe. Les Parisiens vont l'applaudir sur la scène d'un de nos théâtres.

— Mais on prétend que Jeanette a été remplacée par sa sœur ?

— C'est tout à fait grotesque, riposte la gracieuse Lily Damita, et elle hausse les épaules.

UNE CHASSE A L'HOMME aux mairies de Pittsburgh

— Rien à bouffer, et pas de travail ! Ah ! malheur !
L'homme s'abattit de tout son long, sur le lit misérable, qui craqua.

C'était un gaillard de quarante-deux ans, aux tempes déjà grises, aux traits marqués par la famine et la dureté d'un sort injuste ! Un de ces ouvriers yankees comme il en est tant, qui pour quelques dollars travaillent comme des bêtes et ne connaissent pas de joie sur cette terre immense d'Amérique, où ils sont partout des errants sans famille et sans foyer !

Celui-là était plus malheureux encore que les autres ! En 1906, dans une usine, il avait eu une jambe broyée : responsabilité de la firme non admise par les juges ; pas de pension !

C'est terrible de vivre outre-Atlantique lorsqu'on est infirme ! Andy Susko, veilleur de nuit, alla de-ci, de-là ; il garda des chantiers, des marchandises sur les quais, une villa de millionnaire... De quoi ne pas mourir tout à fait.

Mais ces humbles ressources, même, s'épuisaient. La vague de chômage, consécutive aux krachs de Wall Street, balayait sur son passage tout ce qui n'était pas jeune, indispensable et fort. Susko, avec sa jambe de bois, était vaincu d'avance. On le renvoya. Ceci se passait à Pittsburgh, en plein district minier.

Quand la déveine se met sur un homme, elle ne le lâche plus... Feuilleter tous les jours les demandes d'emplois, aller voir les chefs d'embauche, écrire, chercher, supplier, le plus déprimant des labeurs ! Cela vous donne vite, au choix, une âme de chien battu ou de révolté !

Andy Susko connut toutes les amertumes, toutes les humiliations, toutes les misères. Il sut ce que cachait le banal « Laissez votre adresse ; on vous écrira » ; il entendit des voix cruelles lui répondre « Boy, il n'y a pas de travail pour vous ! » On le vit sortir des agences le dos plus rond et marchant d'un pas de somnambule. Les quelques sous amassés s'en allaient : il faut bien manger !

Et Andy Susko avait peur de déroger à l'honnêteté de toute une vie sans récompense, de devenir un pillier de trains ou un gangster ! Demain s'annonçait inexorable ; dans son pays, parmi ses pairs faudrait-il crever de faim, comme un chien, au bord du ruisseau, face à tant de portes fermées ?

Lueur dans cette nuit : une annonce. La Mc Clintic Marshall Company, une aciérie, suspendait à ses grilles l'écriteau classique « Men wanted », (on embauche) et spécifiait dans le journal local de s'adresser à un certain M. George Stewart, manager général.

Andy frappa sa paume gauche de son poing droit, comme dans les films. Il se rasa, mit son pantalon dans le pli avec un peu d'eau et dix minutes sous le matelas, se peigna, gagna à pied l'usine.

C'était un énorme bâtiment de briques standardisé et tout en verrières, où l'acier, jour et nuit, coulait en ondes de flamme. Où peinaient, nus jusqu'à la ceinture, dans une atmosphère de volcan, des noirs, menés à la cravache par leurs contremaitres masqués. Les hauts fourneaux, les laminoirs, les presses, les ébarbeuses grondaient sans trêve ; un feu d'artifice d'étincelles, dans cet antre de Vulcain, crépitait parmi les lueurs d'incendie de la matière en fusion.

Au fond d'une cour, Andy Susko vit deux cents sans-travail face à un bureau vitré. En rang, ils attendaient. Avancé d'un pas chaque cinq minutes, résignés, affamés, prêts à mordre. Quand il se joignit à eux, des murmures s'élevèrent : « Qu'est-ce qu'il veut celui-là ? — Pas d'invalides, dans le travail de l'acier ! »

L'homme ne répondit pas, regarda sa jambe, écrasa une larme.



(Ph. W. W.)

Il attendit deux heures. Il n'en pouvait plus. L'espoir et l'inquiétude, dans sa tête, se livraient un match « au finish ». Finalement, ce fut à lui ! Il essaya d'entrer dans le bureau sans boiter.

George Stewart était un tout jeune homme, aux lèvres minces, au regard dur, qui s'imaginait montrer davantage d'autorité, et se faire pardonner de n'avoir pas trente ans en traitant les ouvriers avec hauteur. L'amitié d'un fils Marshall lui avait valu ce poste. Il s'était rapidement fait détester. Il parlait bref, se renversant sur sa chaise, satisfait de lui, déjà gras.

— Que voulez-vous, vous ?
— Du travail.
— Vous-êtes « steel worker » (ouvrier métallurgiste) ?

— Oui.
— Où avez-vous travaillé ?
— Un peu partout. Ma dernière boîte : Riter-Carley.

— Que savez-vous faire ?
— Tout... seulement, je dois vous dire... j'ai été victime d'un accident de travail, j'ai une jambe de bois. Alors...

— Alors que voulez-vous que je fasse de vous ? Ce n'est pas un hôpital, ici !
— Je pensais... vous auriez peut-être une place de gardien de nuit ? Ou un emploi de contrôleur ? Ou dans un bureau ?... Je ne suis pas exigeant... j'ai besoin de travailler...

— Mille regrets ! Il nous faut des athlètes à nous ! Au suivant !
— Monsieur Stewart !...
— Au suivant, vous dis-je ! Fichiez-moi la paix ! Ousté !
— Monsieur Stewart, je vous jure... je vous supplie...

— Fichiez-moi le camp, vous dis-je ! Je n'ai pas de temps à perdre !
Le malheureux sentit, sous ses pieds, s'ouvrir un gouffre. Tout tournoya. Désespoir profond que la mort ! Puis, soudain, grandit en son cœur de réproché une irrésistible colère. Andy vit rouge. Ses yeux sortirent de la tête. Il frappa du poing le bureau :

— Vous allez me donner du travail, hein ? Ou sinon...

La phrase ne s'acheva pas. Sans savoir comment, ni pourquoi, Susko se trouva avoir revolver en mains. Et il tira. Il tira... Tant qu'il pouvait ! George Stewart, parmi la fumée, s'était écroulé, bras en croix sur son bureau. Cinq balles dans la tête !

Et voici le dernier acte. Notre photographie si tragique en sa simplicité saisis-

sante, le résume et l'illustre.

Andy Susko a fui, à l'aventure...

Il s'est retrouvé dans un champ marécageux, derrière l'usine... l'usine qui n'a plus de manager général, mais où le rythme des machines sans pensée, des formidables broyeuses, ne s'est point, une seconde, pour si peu, ralenti !

Andy Susko, sur un petit chemin de traverse, est cerné. Valide, il aurait pu fuir parmi les roseaux, ramper, « brûler le dur » (prendre le chemin de fer en fraude), gagner peut-être New-York ! Infirme, il est perdu. Il le sait. Il croit sentir déjà, à ses poignets, les menottes. Comme un cerf forcé, il fait tête. Mais son âme chavirée d'assassin malgré lui, déjà, accepte l'inévitable.

Aux deux bouts du sentier fangeux, il y a les détectives d'Alleghany et quelques volontaires de l'usine. Dix-neuf, en tout, pour capturer un pauvre bougre à jambe de bois ! Cette chasse à l'homme a quelque chose d'affreux, de poignant et d'injuste !

Et le temps passe... Quatre heures déjà, que George Stewart a piqué du nez sur son bureau foudroyé ! Andy Susko a crié à la meute que, si l'on s'approchait de lui à moins de cinquante pas, il se suiciderait ou tirerait dans le tas !

Dans la poche de son pantalon, il y a, toute chaude encore, l'arme du crime. Les policiers ne l'ignorent pas. Ils ont compté : cinq balles tirées sur huit. Trois d'entre eux, encore, pourraient se faire « descendre » ! Il faut tout craindre d'un homme acculé ainsi, qui ne se commande plus !

Puis les représentants de la loi savent. Malgré l'habitude ancrée en leurs cœurs de professionnelle dureté, ils sentent bien ce qu'il y a, dans ce crime dû à une seconde de folie, d'inusité et de navrant.

Il ne leur échappe point que le remords, tout à l'heure, dans sa cellule, va accabler ce lamentable criminel, le plier en deux comme une loque, l'abattre, sanglotant, sur le sol dallé. Alors, ils essaient de le capturer, certes ! Mais sans cruauté inutile, sans nouvelle effusion de sang, sans aggravation d'un cas qui est ainsi bien suffisamment délictueux !

Du plus proche groupe, un policier en civil s'est détaché. Mains aux poches, souriant, en casquette et pardessus de cuir, il s'avance lentement jusqu'à dix pas du condamné (on peut déjà l'appeler ainsi !). Il lui parle.

— Allons, vieux, ne fais pas de bêtises ! Laisse-nous arranger ton affaire ! Rends-toi, gentiment ! Viens ! suis-nous sans résistance ; il vaut mieux ! Jette ton revolver ! Lève les mains ! Nous ne te ferons pas de mal ! Un coup de folie ; on sait bien ce que c'est !

— Au large ! répond l'autre, d'une voix étranglée. (Il a l'air d'un dément, à cette minute.) Au large, les gars ! Ou je ne sais pas ce que je ferai !

L'inspecteur insiste. Andy Susko lève les épaules. On lui parle de mourir... qu'est-ce que ça peut lui faire, de mourir, à présent ? La chaise électrique ? Puis après ? On ne craint rien, sur la terre ou dans le ciel, quand on a sur le cœur un

poids pareil, quand cela vous étouffe, vous écrase !

A regret, le détective fait demi-tour. Conseil de guerre. Le malheureux Andy, mains aux hanches, caressant la crosse de son browning, épuisé et rompu comme si on l'avait roué de coups, la faim lui ternaillant le ventre, attend. Se rendre ? Se rendre ? Pourquoi ? N'y aura-t-il pas de miracle.

Non ! il n'y a pas de miracle pour les clochards assassins ! Tout à l'heure, des bombes lacrymogènes auront raison d'Andy Susko. Etroitement enchaîné, il prendra la route de la prison. Bientôt, le tribunal aura à se prononcer...

Puissent les juges d'Amérique, si impitoyables d'ordinaire, envisager avec quelque indulgence le cas d'Andy Susko ! Certes, il mérite d'être puni. Mais ne faut-il point, en l'occurrence, envisager le plus largement du monde les circonstances atténuantes ?

Infirmité, jours sans pain, désespoir, vie de courage et de travail, plaideront pour Andy Susko au jour de la comparution décisive ! Leur voix se fera-t-elle entendre, assez entendre ? Nous le souhaitons !

ANDRÉ CHARLES.

PRIME AUX VOLEURS

Les Anglais, comme on le sait, sont gens fort pratiques. Ils le sont même, parfois, un peu trop. C'est ainsi qu'ils estiment que, si l'on doit être volé, il vaut cent fois mieux s'entendre avec le voleur et fixer à l'amiable et équitablement sa part que de laisser à lui seul le soin de la déterminer.

Fort longtemps, la Banque royale d'Angleterre érigée ce principe très simple, et assez juste, en système et, à chacun de ses budgets annuels, un chapitre spécial était affecté à ces charges d'un genre spécial.

La première application en fut faite vers 1850. A cette époque, les gouverneurs de la banque reçurent un jour la visite d'un égoïste, Abraham Mac Intoch, qui, affirmant avoir trouvé un moyen infaillible de pénétrer dans les caves où l'on conserve l'or et l'argent en lingots, offrait, moyennant finances, de révéler son secret.

Les gouverneurs, songeant à toutes les précautions prises, aux grilles, aux murs, aux signaux, aux gardes armés, se montrèrent d'abord incrédules, puis, devant l'assurance de Mac Intoch, lui permirent de tenter l'expérience. A l'heure convenue, ils descendirent dans les caves de la banque, entendirent bientôt quelques bruits sourds, puis, après deux heures d'attente, virent surgir du sol entr'ouvert l'égoïste triomphant. Il y avait dans les souterrains plus de trois millions de lingots, la banque fit bien des choses, elle assura à l'ingénieur Mac Intoch une rente viagère d'une cinquantaine de mille francs.

Quand la nouvelle s'ébruita, dans l'espoir d'une pareille aubaine, une foule de gens se mirent en quête d'expédients inédits. La banque fut assaillie de solliciteurs. Les uns apportaient des procédés nouveaux de vol, d'escroqueries, d'effraction, les autres, au contraire, des moyens appropriés de défense contre les voleurs.

Certains étaient des honnêtes gens qui voulaient, moyennant un gentil bénéfice, rendre service à la banque, mais la plupart étaient des filous timides ou réfléchis, qui aimaient mieux restreindre leurs gains que de courir des risques.

Les gouverneurs de la banque examinaient froidement, pesaient le pour et le contre et, quand l'invention leur semblait ingénieuse, payaient l'inventeur au prorata de ses chances de succès.

Ils achetèrent ainsi cent mille francs la discrétion d'une jeune chimiste qui avait découvert le moyen d'imiter à s'y méprendre la pâte, le papier et le filigrane de leurs billets.

Ce qui n'empêcha pas par la suite les faussaires d'émettre des faux billets, les escrocs et les filous d'exercer leurs fructueuses industries, car, en fait, ces primes à l'escroquerie eurent surtout pour effet de décupler l'ingéniosité des malfaiteurs.

JEAN CEY.

ON EN PARLAIT DÉJÀ

Lu dans un journal de 1892 :

« Nous allons avoir un nouvel exécuter des hautes œuvres. M. Deibler va prendre sa retraite pour jouir d'un repos bien gagné.

« A ce sujet, voici quels sont ses appointements : l'exécuter touche un traitement annuel de 6 000 francs ; il a deux aides à 4 000 francs et deux autres à 3 000 francs.

« Deplus, une indemnité de déplacement de 8 francs par jour est allouée à ce personnel, par exécution capitale ; les frais divers, s'il y en a, sont payés sur un mémoire mandaté par le directeur des affaires criminelles. »

M. Deibler gagne un peu plus aujourd'hui, mais il laisse toujours entendre qu'il prendra bientôt sa retraite pour jouir d'un repos bien gagné. Il fait même construire, ainsi que nous l'avons dit.

A force de l'annoncer, l'heure de la retraite sonnera bien un jour ou l'autre.

CONCOURS

6	+	+	+	=	18
+	6	+	+	=	18
+	+	6	+	=	18
18	18	18			

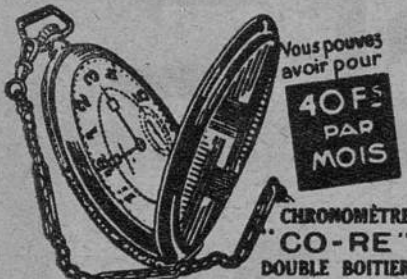
50 000 francs de prix

Avec les nombres 6 inscrits dans les carrés et deux autres nombres à placer dans les carrés vides, il faut trouver la somme de 18 en additionnant verticalement ou horizontalement les nombres inscrits dans les carrés.

Env. la solution obtenue, en y joignant une enveloppe timbrée portant votre ad., et nous vous dirons si votre solution est exacte. En même temps nous vous spécifierons les magnifiques prix auxquels vous aurez un droit éventuel.

Ecrire aux Manufactures PALMA, service P. M. 99, Boulevard Auguste-Blanqui, à PARIS (13°).

SANS RIEN VERSER D'AVANCE



Une montre précise, élégante, solide. Echappement ancre 15 rubis, décor moderne. PLAQUE OR INALTERABLE. Livrée avec sa chaîne en plaqué or au prix de... **480.**

Catalogue Général N° 72 gratis sur demande. **COMPTOIR REAUMUR 78 rue Reaumur Paris**

Mme CHRISTIANIA Célèbre cart. Voyante: Ne question. pas. Reçoit tous les jours et dim. de 10 à 21 h., 85, avenue du Maine, 3° étage, Paris. (14°). Traite par correspondance, 20 francs. Date de naissance.

BÈGUES Demander renseignements à l'INSTITUT DE PARIS 30, rue Croix-Nivert.

INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quelqu'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à M^{me} GILIE, 169, r. de Tolbiac, PARIS. sa broch. grat. N°4.

MODERN DÉTECTIVE, 18, r. St-Vincent-de-Paul (10°). T. Trud. 60-62. Tte la police priv. spécial p. plages, villes d'eau. Consult. jur. et grat. Guides détectives p. Paris.

ETUDE Divorce tous procès. Consult. grat. 25^e année. **Laloum, 94, rue St-Lazare**

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le L'YROL, seule méthode interne et vaginale. La boîte: 33^{fr} 60. Cure compl. 100^{fr}. 7^{me} Ph^{ie} ou à défaut Laboratoire LACROIX, 22, Bd Sébastopol, PARIS

SAGE-FEMME 61, rue Damrémont (18°). Pension. Consultat. toute heure. Discretion.

CHEZ VOUS 400 francs par quinzaine, ss quitt. emploi. Partout facile. Ecr. Etabts FUSEAU, 75, MARSEILLE

GAINES
en tricot élastique lavable, forme mode, marquant la taille, échancrée devant, stomacale, embolante derrière, gilet inextensible, baleines souples dev. et der., 4 jarretelles.

Prix, (jusqu'à 105 de hanches) **Coton Fil Soie**
N°1: Sans laçage, haut. 31 c. 59 69 79
N°2: Laçage dos ou cotés, h. 31 c. 69 79 89
N°3: Laçage dos ou cotés, h. 35 c. 79 99 119
N°4: Laçage dos ou cotés, h. 45 c. 89 119 149
Recommandé: Laçage dos (le plus pratique).

Commande: indiquer modèle choisi, prix, tourtaille et hanches exactes sur la peau. Envoi rapide. mandat (suppl. port 5 fr.) c. remb.: joindre 5 fr. à la commande. Catal. illustré et échantill. tissus fco.

Magasins ouv. de 9 h. à 7 h. (Salon essayage.)
A.V. BELLARD, 22, Fg Montmartre, PARIS-9°
(Bien se recommander du journal)

LE FOU-YU

CE TALISMAN DE JADE
"LA PIERRE DU BONHEUR"
Pour Vous

Pendentif Pince
50 fr Argent 65 fr
125 fr Or 150 fr

Ch. OUDIN Joaillier
17, AV. DE L'OPERA, PARIS

IMPORTATION DIRECTE NOTICE FRANCO SUR DEMANDE

LA GAJETTE C'EST LA SANTÉ ET LA SANTÉ C'EST LA GAJETTE

POUR RIRE ET FAIRE RIRE, A LA NOCE, PARTOUT

LE RECORD DU RIRE
Demandez le SUPERBE ALBUM ILLUSTRÉ, 200 pages. 1200 gravures comiques. UNIQUE AU MONDE: Farces et Attrapes nouvelles. Surprises sensationnelles. Clansons et Monologues. CURIOSITÉS COMIQUES PAR MILLIERS. Appareils de prestidigitation bon marché. Objets truqués hilarants. Danses, Hypnotisme, Magie. Pour réussir, etc... Envoi contre 2 francs (timb. 1^{re} ou mand.). Etab^{ts} Paul GOBIN, 9, boul. St-Martin, PARIS (3°)

MARTHA MARY VOYANTE: Méth. égypt. trans. pensée. Fixe date, év. par lect. dans sable et crist. Tarots. Reçoit 1 à 7 h. dim. et lundi. Par cor. 20 f. 50. 70, r. Pixérécourt (20°) 5^e ét. Mét.: Pl. des Fêtes

AVENIR M^{me} Ir. Bénard, 46, r. Turbigo, Paris. Voit tout, assure réussite en tout. Fixe date éven. 1932 mois par mois. Facil. mariage d'apr. prénoms (envoi date naissance et 20 fr. 50). Par correspondance seulement.

CLINIQUE médico-chirurgicale, voies urinaires, peau, syphilis, malad. des femmes, 70, rue Beaugrenelle: mét. Beaugrenelle.

COPIES ADRESSES et agents 2 sexes deman. partout. Gros gains. Ecr. Etabts. P. I. EDON, Marseille.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS, 45, r. Laborde, Paris 8^e. Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).

Ecritures chez soi. sérieux. — Très lucratif. RIGUET. B. P. 15. Le Bourget.

NOUS OFFRONS
Sans aucun versement d'avance

Le chronomètre "WILL", plaqué OR. Décor moderne, poli. — Son mouvement, 15 rubis, avec véritable spiral BRÉGUET, fait du chronomètre "WILL" une merveille de précision. — Cadran métal. Heures relief.

GARANTI 5 ANS SUR FACTURE
PAYABLE EN
12 MENSUALITÉS DE 25 FR

Horlogerie **WILLIAMS**, 4, rue du Ponceau, PARIS (2°)
(Juste à la sortie du métro "REAUMUR")
MAGASIN OUVERT DE 9 h. à 18 h. 30

ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE SUR DEMANDE

A MES FRAIS

Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'ELECTRICITÉ qui vous permettra de vous guérir immédiatement si VOUS SOUFFREZ DE: Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Varico-cèle, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Asthénie générale, Arthritisme, Artério-Sclérose, Goutte, Rhumatisme, Sciatique, Paralysie, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie.

Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai **GRATUITEMENT** une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs. Ecrivez ce jour à mon adresse, **INSTITUT MODERNE, 30, Avenue Alexandre-Bertrand**
Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST,
Affranchissement pour l'Etranger: Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

Révolution en Librairie! Pour 5 fr.
Un Roman complet de 15 fr. 5^{fr}
VIEN de PARAÎTRE

NICOLE S'ÉVEILLE...
par Jean de Létraz et Suzette Desty

EN VENTE PARTOUT 5 fr.

TATOUAGE disparition certaine, rapide, définitive. Ciné photos, méthode pour opérer soi-même.
Prof. DIOU, 11, rue Champignonnet, Lille
Lundi, mercredi, samedi.
J'opère à PARIS tous les mardis à ANVERS (Belgique) tous les jeudis.

REUSSIR en tout: Amour, Santé, Affaires, par l'influence astrale. Astrologie, Cartomancie, Chiromancie, Graphologie. Consultations t. les jours de 2 à 8 h. Jeudi et dim. sur rend.-vous. Correspond. date de naissance et 30 fr. M^{me} RENÉE, professeur de sciences occultes, 8, avenue Vaugirard-Nouveau, Paris-15°.

M^{me} FLAUBERT VOYANTE, connaît la science des Brahmines qui seule fait réussir en tout. Reçoit de 10 à 12 et 2 à 7. 44, r. de Maistre. 2° ét. C. t. p. r.

VOUS TROUVEREZ CE QUI CONCERNE LA
TOUT MUSIQUE
27, Boul. Beaumarchais
Paris (4°) **PAUL BEUSCHER**
CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO SUR DEMANDE LA MAISON N°1 DES SUCCURSALES

7 fr. le CENT. Copies d'ad. et gains suivis à Correspondants 2 sexes pend. loisirs. Etab. SERTIS, 67, LYON.

GAGNEZ 1 000 frs par mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Partout. Ecrire: Manufacture PAX G., à Marseille.

MONDIALE-POLICE ex-inspect. police judic. et de sûreté. Rens. Enqu. Filat. etc. T. pays. T. Missions. Divorces, Procès. Prix mod. 6, Bd SAINT-DENIS. Botz: 30-74: 9 à 19 h. et Dim. 9 à 12 h.

M^{me} PREVOST Aven. préd. Cons. Date juste. Pr. mod. 37, r. N.-de Nazareth, pl. Rép. fd cour à dr. 3^e ét. Pas les Mrs.

NOUVELLE DÉCOUVERTE permet de soigner Syphilis, Blenné, Prostat, Impuissance, Métrite, Écoulements (anciens ou récents), seul, chez soi, sans piqûres, à l'insu de tous. Résultats remarquables certains. Consult. par correspond. (discret) ou venir: D^r ARI, 71, Rue de Provence, 71, PARIS.

Et ce sont maintenant, de plus en plus fréquents, des meurtres terrifiants qui viennent s'ajouter à ceux des bandits yankees. On n'en vient à bout, et pour un temps seulement, qu'en décrétant la loi martiale dans la colonie chinoise et en arrêtant, condamnant, voire exécutant au petit bonheur, les Chinois n'appartenant pas à un tong ne dénonçant jamais un compatriote.

Parmi les grands chefs des tongs d'Amérique, on cite surtout Sing Dock, qui mérita cent fois la mort pour tous ses crimes commis avec science (on le surnomma le scientifique) et les massacres qu'il organisa. Ce bandit qui sema la terreur aux Etats-Unis dirigea une quinzaine de tongs à la fois pendant plus de dix ans.

Toutes les armes sont bonnes aux membres d'un tong, le sabre court classique ou « coupe-coupe », le poignard, le revolver, le fusil ou la bombe. L'affilié à un tong ne recule pas devant la lâcheté et neuf fois sur dix c'est dans le dos qu'il frappe.

Certes, les victimes des tongs sont, en général des Chinois, mais des Américains tombent aussi sous leurs coups, et la police des Etats-Unis eut souvent des pertes importantes quand elle voulut, par exemple, lutter contre un tong spécialisé dans la contrebande de l'opium.

Grand CONCOURS
2.000 PHONOS ou T.S.F. DONNÉS GRATUITEMENT

EN PRIME par une grande marque française, afin de faire connaître la qualité irréprochable de sa fabrication, à toutes personnes se conformant à ses conditions et donnant la solution du rébus ci-contre.

CONCOURS: Que veut dire cette vieille enseigne d'Auberge Française?

Réponse:

Envoyez d'urgence votre réponse en découpant cette annonce. Joindre enveloppe timbrée portant votre adresse aux **Etab^{ts} INOVAT (Service C 29), 116, rue de Vaugirard, PARIS-VI°**

ASSOCIATIONS SECRÈTES
Guerre aux Tongs

Les tongs ne sont pas, comme on pourrait se l'imaginer, des insectes dangereux capables de nous communiquer un mal terrible et aussi implacable que la maladie du sommeil.

Les tongs ne sont pas des insectes, mais des... sectes, des associations secrètes chinoises qu'on rencontre le plus rarement dans

l'Empire du Milieu et le plus souvent en Amérique.

Or, les Yankees ont déclaré ces temps derniers une guerre impitoyable aux tongs, qui n'ont que trop fait parler d'eux en leur pays et qui servent, paraît-il, maintenant des partis politiques, les communistes en particulier.

A l'origine, les tongs étaient d'utiles associations fondées dans les colonies chinoises des Etats-Unis et qui servaient à l'amélioration des relations d'affaires entre les blancs indigènes et les jaunes nouveaux

venus à la colonie. Les plus importants furent ceux de San Francisco.

Mais depuis une soixantaine d'années (les tongs d'immigrants chinois ne sont pas plus vieux) ces clans perdirent peu à peu leur caractère pacifique pour devenir des associations de malfaiteurs se livrant à la contrebande, au pillage, voire à l'assassinat pour le compte d'indigènes riches désireux d'assouvir une vengeance. Oui, les tongs d'aujourd'hui comprennent de nombreux criminels à gages assez semblables à ceux de Kabylie.

POLICE

MAGAZINE

Bloc-Notes de la Semaine (suite.)



Une « agente » qui est chargée pendant la saison de Paris-Plage de veiller à la bonne tenue de la plage et qui sert en même temps d'interprète. Il existe deux « agentes ». Cette heureuse innovation est due à la municipalité de Paris-Plage. (Photo Delcourt.)



La Cour de New-York a alloué une somme de 100 000 dollars à cette jeune personne, miss Kitty, qui devait épouser un jeune homme. Celui-ci, à la dernière minute, a refusé de se marier. Il paiera la forte amende. (I. G. P.)



On a beaucoup parlé de la brutalité des policiers américains, mais cette photo ne montre-t-elle pas que, à l'occasion, un policeman peut prouver son bon cœur en réparant dans la rue le pantalon d'un petit galopin turbulent ? (R.)



Un « speakeasy » de Chicago vient d'être à moitié démoli par l'explosion d'une forte bombe. Son patron avait sans doute refusé de se prêter aux exigences d'un gangster qui lui offrait de « protéger » son commerce. Les « bistrotts » américains qui veulent travailler en paix ne doivent-ils pas se montrer généreux vis-à-vis de ceux qui, pratiquement, font ce qu'ils veulent à Chicago, malgré la police. (W. W.)



De grands désordres et des pillages sérieux ont eu lieu en Allemagne ces jours derniers. Cette photo a été prise à Gelsenkirchen, après les troubles qui y ont éclaté et que la police n'a pu empêcher. Les becs de gaz ayant été éteints par les émeutiers, bon nombre de magasins ont été envahis par la foule et pillés. Lorsque la police arriva, il ne restait plus guère de marchandises à protéger. (W. W.)



Warner Corry (quinze ans) a été accusé d'avoir tué un policeman de Chicago. Sa mère vient l'embrasser au moment où il entre en prison. (I. N.)



Léon Martin, se disputant avec son père, a tué son beau-frère qui s'interposait. Le jury de la Seine l'a condamné à dix-huit mois de prison. (R.)



Jack Diamond avait été accusé à tort d'agression dans un jardin public. Le gangster de New-York a réussi une fois de plus à être acquitté. (I. N.)

Lisez dans ce numéro : **MÉFIEZ-VOUS DE CERTAINES JEUNES FILLES**
Notre enquête : **CERTAINS CRIMINELS SONT-ILS VRAIMENT COUPABLES ?**